

Le Trait d'Union

des apiculteurs Haut-Savoyards



Syndicat d'Apiculture de Haute-Savoie

N° 129

Printemps 2020

AUX APICULTEURS HAUT-SAVOYARDS

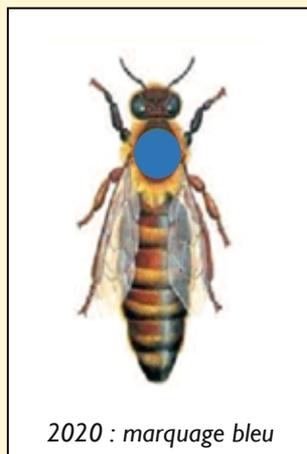
- ▶ **Site Internet : www.syndapi74.fr - Site départemental Haute-Savoie**
- ▶ **Cotisations, changement d'adresse, assurance, achat de po3ts, abonnement aux différentes revues :**
Se connecter à www.syndapi74.fr et cliquer sur <https://inscriptions.syndapi74.fr>
Règlement par Carte Bleue - ou par virement :
FR76 1027 8024 1800 0150 9044 981 BIC CMCIFR2A
Règlement par chèque à l'ordre du Syndicat d'Apiculture de la Haute-Savoie et adressé directement au Trésorier
Monsieur André BERLIOZ – 184, route de Bloye - Charansonnex - 74150 MASSINGY
Tél : 04 50 01 45 24 - mail : tresorier@syndapi74.fr
- ▶ **Renseignements et communications : (Vie de l'Association, cours apicoles, etc...)**
Monsieur Pierre TOMAS BOUIL - 39, lotissement Les Noyers - 74800 AMANCY
Tél. 06 79 34 60 51 - Email : president@syndapi74.fr - Site Internet : www.syndapi74.fr
- ▶ **Assurances multirisques et Rucher technique :**
Monsieur Frédéric BARILLIER - 41, Chemin de Mally 74490 ONNION
Tél. : 06 75 57 07 70 - mail : assurances@syndapi74.fr.
- Groupement d'Achats :**
Monsieur Jacques PAVIA - 954, route de Loisinges - 74930 PERS JUSSY
Tél. 06 82 58 38 90 - E-mail : groupementachat@syndapi74.fr
- ▶ **Groupeement de Défense Sanitaire Apicole : www.gdsa74.fr**
Madame France GAVE - GDSA74 - 1560, route de La Molière - 74420 SAINT ANDRE de BOËGE
Tél. : 06 31 15 29 85 - mail : presidentegdsa74@syndapi74.fr
- ▶ **Commandes médicaments :**
Monsieur Denis GERARD
GDSA74 - 1560, route de La Molière - 74420 SAINT ANDRE de BOËGE
Tél. : 06 72 49 81 93 - mail : dgerard74@hotmail.com
- ▶ **Vétérinaires conseils du Programme Sanitaire d'Elevage. :**
Dr Florentine GIRAUD – giraud.florentine74@orange.fr
Dr Ludovic CHENEVAL – cliniqueducoteau@orange.fr
- ▶ ***Déclaration mortalités ou affaiblissements de colonies d'abeilles avec les symptômes suivants :**
Nouveau numéro guichet unique OMAA : 04 13 33 08 08
 - Tapis d'abeilles mortes devant ou dans la ruche
 - Ruches vides (hors essaimage)
 - Dépopulation
 - Phénomène affectant au moins 20 % des colonies du rucher
 - Apparus dans un délai de 2 semaines maximum depuis la dernière visite.
- * DDPP de la Haute-Savoie :**
9 rue Blaise Pascal - BP 82 - 74603 SEYNOD Cedex Tél : 04 50 33 55 55
Tél direct : 06 37 87 03 58 ou par mail ddpp_spae@haute-savoie.gouv.fr
Dimanches et jours fériés : 04 50 33 60 00
- ▶ **Pour le Trait d'Union :**
Michel LAFFONT 1911, route des Boussages Laitraz - 74490 ONNION
Tél. : 06 21 46 78 58 - email : traitunion@syndapi74.fr



Sommaire

Editorial du président	4
La page du trésorier	5
GDSA	6
Assemblée générale	12
Rucher technique	21
Assurances	24
Echos des ruchers écoles	27
Miellerie collective des Bauges.....	34
Commission achat	29
Gestes simples pour préserver l'abeilles	36
Produit de la ruche : le pollen	39
Petites annonces	41
Concours des miels Savoie Mont-Blanc	42
Bon de Commandes médicaments	46

Adhérer au syndicat d'apiculture permet la défense des apiculteurs, de nos amies les abeilles, tout comme la protection de l'environnement.



2020 : marquage bleu

Les articles qui paraissent dans le TU sont sous la seule responsabilité de leurs auteurs

Le syndicat d'apiculture de Haute-Savoie a été créé en 1895. Il représente plus de 1500 apiculteurs qui exploitent 19 000 ruches réparties harmonieusement en petits ruchers sédentaires sur l'ensemble du département. La Haute-Savoie est ainsi un des départements les mieux pollinisés de France. **Il serait dommage pour notre environnement, de négliger une aide aussi précieuse !**



Editorial

Les actions entreprises en 2019 ont bien avancées, nous allons les poursuivre en 2020.

L'image des pots de miel du Syndicat d'Apiculture de Haute Savoie a été déposée à l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) avec le statut de marque déposée (No 19 4 559 240). A ce titre elle est protégée contre toute usurpation sur le territoire national. Ce qui nous conduit :

- à modifier l'image des étiquettes des pots en verre et à les personnaliser avec l'adresse de l'apiculteur pour répondre aux exigences de transparence des consommateurs.
- à modifier l'image des pots plastiques vendus à partir de 2020.
- à liquider le stock des étiquettes banalisées de pots en verre.

Le 20^{ème} concours des miels Savoie Mont-Blanc s'est déroulé au salon Naturellia à La Roche sur Foron. Les visiteurs ont pu apprécier le professionnalisme des 72 jurés des deux Savoie. 226 échantillons étaient en compétition. Pendant toute la durée du salon le syndicat, avec l'aide des Ruchers Ecoles, du GDSA et de la miellerie collective des Bauges, a tenu un stand d'exposition et de dégustation de miel. Grâce aux apiculteurs présents, le public a découvert le monde des abeilles, la diversité et la qualité de nos miels. Continuons de communiquer sur la qualité de nos produits.

Les diplômes des 46 médaillés du 20e concours des miels ont été remis par le Président du Conseil Départemental en présence des conseillers départementaux.

Les élus ont pu apprécier la qualité des miels primés lors de la dégustation et l'intérêt de les promouvoir dans le département. La loi, en cours de rédaction, sur la réglementation de l'étiquetage des miels va augmenter la compétition entre les miels de qualité d'origine France. Promouvons notre marque.

Les ressources mellifères deviennent de plus en plus rares et de moins en moins diversifiées dans notre département. Les périodes inter-miellées arrivent de plus en plus tôt et sont de plus en plus longues obligeant les apiculteurs à nourrir certaines ruches en période d'été. Il faut soutenir et encourager les municipalités dans leurs initiatives de protection de la biodiversité et sensibiliser tous les acteurs de terrain pour œuvrer dans ce sens. C'est une mission que le syndicat doit engager et développer dans les années qui viennent.

La lutte contre le frelon asiatique est animée par le GDS de Savoie Mont-Blanc avec la participation des référents des GDSA qui réalisent toutes les opérations de validation et de recherche de nids sur le terrain. Le Conseil Départemental a pris en charge le coût de destruction de nids en 2019. Le GDSA 74 a reconduit l'opération de piégeage des fondatrices dans le secteur d'Annecy au printemps 2019. La recherche de nids dans les zones urbaines (secteur Annecy) pose de gros problèmes en terme d'efficacité avec les moyens actuels. Ce point doit être soumis au GDS de Savoie pour rechercher des solutions.

Le Rucher technique va démarrer son programme de sélection de reines endémiques. La réussite de ce projet dépend de votre participation. Signalez-nous vos souches qui correspondent à ces critères pour y prélever des larves. Participez à la validation de reines fécondées par le rucher technique dans vos ruchers. Le rucher technique va démarrer un programme de test de lutte contre le varroa avec le système VATOREX qui utilise le principe du traitement thermique.

Le développement des applications informatiques permet d'améliorer la gestion et la communication grâce aux services suivants :

- Le service d'adhésion et de commandes en ligne apporte des gains de temps aux membres du bureau.
- L'évolution du logiciel d'adhésion offre plus de simplification pour les utilisateurs, notamment pour les commandes de revues.
- La mise en œuvre de « mailing » sécurisé vous informe en temps réel d'événements d'intérêt général.
- Le service de connexion sur le site Web offre de nouveaux services aux adhérents. Entre autre, la possibilité de saisir ses petites annonces classées par catégorie, par zone géographique,

Vous êtes de plus en plus nombreux à utiliser le site. Soyez en remerciés.

Le syndicat vous convie à l'Assemblée Générale qui aura lieu à Faverges le 26 avril où nous aurons le plaisir de nous retrouver. Je me joins aux membres du bureau pour vous souhaiter une bonne année apicole.

Pierre TOMAS-BOUIL, Président



Image de la marque déposée à INPI

La page du trésorier

A l'heure où je rédige cet article (10/02/2020) vous êtes un peu plus de 950 à vous être acquittés de votre cotisation, soit plus de 60% de renouvellement c'est le taux habituel par rapport aux autres années.

Les retardataires recevront un rappel avec leur TU de printemps, n'attendez pas le dernier moment pour régulariser votre

adhésion et vos abonnements aux revues et autres achats.

Mais ce qui est encourageant est le taux d'adhésion en ligne qui s'établit aux alentours de 65%, contre 43% l'année 2019. Nombre d'entre vous m'ont fait part de leurs difficultés à adhérer en ligne, les raisons peuvent être multiples n'hésitez pas à faire appel à notre Président qui maîtrise bien l'outil informatique

Nous prenons bonne note des remarques et suggestions qui remontent pour améliorer le système pour les années à venir.

Pour ceux qui feront leur adhésion papier, comme l'année passée tout est regroupé sur une seule fiche (adhésion GDSA Assurances, pots) toutes ces commandes passent par le trésorier qui les dispatchera aux différentes sections.

Donc il ne faut faire qu'un seul chèque pour l'ensemble de votre commande et toujours à l'ordre du Syndicat d'Apiculture 74.

Contrairement aux autres années je n'ai pratiquement pas reçu de déclaration de rucher à mon domicile, le message a sans doute été entendu, et la période de déclaration est maintenant révolue.

Veillez à bien indiquer un numéro de téléphone, une adresse mail et surtout votre adresse postale précise car de nombreux TU me sont revenus car l'adresse n'était pas complète. En effet où autrefois un lieudit servait d'adresse, la poste a mis en place des numéros et des noms de chemins ou de rues. En cas de changement d'adresse pensez également à me transmettre votre nouvelle adresse.

S'il vous plaît n'agrafez pas votre cheque à la fiche d'inscription, car je perds beaucoup de temps pour détacher le tout.

Faire connaître notre groupement doit rester le souci de tous, vous semblez l'avoir bien compris car nous accueillons de nouveaux adhérents, vous pouvez aussi visiter le nouveau site informatique du syndicat qui a été complètement reconstruit il devrait vous permettre de trouver un maximum d'infos sur l'apiculture Haut Savoyarde (Ruchers écoles, déclaration de rucher, les membres du CA, les contacts etc.)

Vous trouverez dans ce bulletin le compte d'exploitation et le bilan de l'année 2019 sous réserve d'adoption à l'AG du 26 Avril à Faverges.

Comme vous pouvez le constater contrairement à l'année 2018 l'exercice cette année est bénéficiaire malgré le cout du développement du logiciel Word Press et la refonte du site internet du syndicat beaucoup plus accueillant.

Enfin pour terminer je tiens à remercier les nombreux apiculteurs qui m'ont adressé leurs vœux, et je vous donne rendez-vous à l'Assemblée Générale de Faverges le dimanche 26 Avril 2020, ou je serai à votre disposition pour répondre à vos questions

A. Berlioz

GDSA

Le mot de la présidente



Les années se suivent et, aussi étonnant que cela puisse paraître, se ressemblent ! En reprenant la lecture des tribunes

des décennies précédentes, nous parlons déjà de production aléatoire, de mortalité, des problèmes de la filière qui peine à se structurer et puis varroa est apparu le frelon asiatique l'a rejoint, et maintenant le petit

coléoptère *Aethina tumida* que nous n'aimerions pas voir arriver chez nous.

Cette année encore, pas de scoop mais des projets à mettre en œuvre pour vous permettre de protéger au mieux la santé de vos abeilles.

Mais revenons encore à varroa, car bien qu'il ne soit évidemment pas l'unique responsable de tous les maux de l'apiculture, il est un véritable catalyseur et révélateur de la qualité du milieu intérieur et extérieur de la ruche dans lequel évoluent nos abeilles. En effet son action délétère sur les colonies potentialise tous les facteurs de risque, ceux liés aux changements climatiques, aux pratiques agro environnementales, à l'appauvrissement de la ressource, aux kyrielles de virus et bactéries opportunistes présents dans toutes nos ruches, et bien évidemment aux pratiques apicoles défaillantes !

Varroa donc, sujet inépuisable, a été pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, particulièrement virulent cet automne et nous avons enregistré dès la fin septembre des signalements d'effondrement de colonies. Pour tenter d'expliquer la situation 2019, voici quelques hypothèses : après une saison chaotique et de disette observée au printemps et au cours de l'été 2019, nos colonies ont élevé du couvain tard en saison et donc du varroa !

Pour ceux qui n'ont pas eu la prudence de traiter tôt, dès fin juillet et jusqu'au 15 août sans contrôler le niveau d'infestation, les effondrements de colonies n'ont pas tardé à se manifester ! Une partie de l'explication plus simple et tentante serait la baisse d'efficacité des lanières d'Apivar, mais de l'avis des spécialistes il est difficile mais indispensable d'en faire la preuve. A cet effet des déclarations en pharmacovigilance ont été faites par la FNOSAD et OMAA, nous attendons les résultats de ces analyses avec beaucoup d'intérêt. Comme chaque année d'autres phénomènes sont à déplorer comme des ré infestations par des colonies mal ou pas traitées dans le voisinage de nos

ruchers dans un rayon qui peut aller jusqu'à 3 km !

L'incitation à traiter de manière collective est de notre intérêt à tous. Saluons les actions menées dans leur secteur par des apiculteurs adhérents pour convaincre les récalcitrants !

Bien conscient qu'un seul traitement n'est plus suffisant pour maintenir l'infestation à un niveau non dommageable pour la colonie, le GDSA vous a proposé de nouvelles méthodes de lutte pour limiter et compléter l'usage des médicaments : le retrait de couvain de mâles, l'engagement de reine, le dégouttement d'acides organiques (Varromed, Apibioxal, Oxybee) font partie de ces méthodes. Cette année le GDSA s'intéressera au système autrichien « **Varroacontroller** » qui utilise le principe de l'**hyperthermie** en parallèle des essais du Rucher Technique du Syndicat qui testera le système suisse « **Vatorex** ».

Le principe de ces traitements est basé sur la différence de tolérance de l'abeille et de l'acarien Varroa à la chaleur. Le parasite meurt entre 39 et 42 ° C alors que les abeilles survivent indemnes. Vous serez informés des résultats quand ils seront disponibles.

➤ Bon de Commande Médicaments 2020

Vous trouverez **en page 46** le Bon de Commande Médicaments 2020 également téléchargeable sur notre site du gdsa74.fr

Toujours à la recherche d'efficacité et en concertation avec les vétérinaires, cette année le GDSA a choisi de vous proposer les lanières d'**Apitraz** en remplacement des lanières d'Apivar. Ce choix a été orienté sur la base des résultats des tests d'efficacité réalisés par la FNOSAD, tout en gardant présent à l'esprit qu'aucun traitement n'est efficace à 100%.

Raison pour laquelle et quelle que soit la technique de lutte employée, il est indispensable de contrôler l'efficacité du traitement.

A noter cette année la baisse du prix de vente de l'Oxybee afin d'encourager l'accès au

traitement hivernal hors couvain à base d'acide oxalique.

➤ Test efficacité FNOSAD 2020 appel à participation

Comme chaque année depuis 2007 la FNOSAD organise et coordonne des tests d'efficacité pour les médicaments de lutte contre varroa commercialisés en France et disposant d'une AMM.

Ces tests effectués sur un effectif important de colonies fournissent des indicateurs de sensibilité et se déroulent suivant un protocole bien défini. Ils peuvent être organisés grâce à la participation d'apiculteurs volontaires recrutés dans tous les départements. Chaque apiculteur devrait se sentir concerné par ces tests, véritable dispositif de veille dont les résultats servent avant tout l'intérêt collectif.

Vous souhaitez participer à ces tests, merci de contacter le TSA Yves Posière :

yvesposiere.gdsa74@gmail.com ou au 06 21 04 65 88

Les informations concernant le déroulement de ces tests vous seront alors fournies.

A voir : la vidéo sur le même thème "Une saison aux abeilles" par Léandre l'apiculteur <https://youtu.be/PFhSg92nYjg>

➤ Questionnaire mortalité printemps 2020

Ce questionnaire unique pour la région Auvergne- Rhône Alpes vous sera adressé courant avril et sera organisé par la Section Apicole Régionale et relayé par le GDSA. D'avance merci pour votre participation ! Vous pouvez consulter les résultats du questionnaire 2018-2019 sur le site du GDSA74.

➤ Frelon asiatique une seule adresse pour déclarer
<https://www.frelonsasiatiques.fr>

Lire l'article consacré au frelon.

➤ Aethina tumida

Que faire en cas de suspicion ? Alerter au plus tôt et en premier lieu la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) de votre département qui prendra les mesures adéquates. ddpp-spaie@haute-savoie.gouv.fr

Ou tél : 04 13 33 08 08

Et grâce à la participation des ruchers écoles, nous organisons cette année une surveillance par la mise en place de ruches sentinelles équipées de pièges spécifiques pour la veille du petit coléoptère **Aethina tumida**.

➤ AG du GDS des Savoie

En décembre 2019, nous avons participé à notre première AG du GDS des Savoie. Cette participation nous a permis de découvrir les actions menées par les sections des autres espèces, ainsi que le dynamisme des groupements d'éleveurs pour répondre aux problématiques spécifiques à chaque cheptel. Les actions menées en démarche qualité et sécurité, tant pour leur cheptel qu'en terme de production pourraient parfaitement être une source d'inspiration pour l'apiculture, les préoccupations et enjeux n'étant pas si lointains. Cependant, ne perdons pas de vue la spécificité de notre micro filière qui se compose, d'après les chiffres DGAL 2016, à 92% d'apiculteurs petits producteurs, 5% de pluriactifs et 3% de professionnels détenant 51% du cheptel métropolitain. Ces chiffres montrent bien que les actions de ce volet sanitaire doivent concerner tous les apiculteurs si nous voulons être cohérents !

En relation avec les instances régionales, à lire dans ce TU l'article « Création de la Section Apicole de la grande région Auvergne- Rhône Alpes »

Conférence du 4 avril 2020

L'un des thèmes choisis pour cette conférence annuelle « Le bien être des colonies d'abeilles » peut sembler curieux et prêter à sourire. Soyons curieux et essayons de trouver des réponses à cette « nouvelle » préoccupation appliquée à l'apiculture issue des réglementations nationales, communautaires et internationales. Le deuxième sujet traitera des Nosémoses, sujet d'actualité en ce début de printemps.

Détails de l'annonce dans ce TU et sur le site du [gdsa74.fr](https://www.gdsa74.fr)

Venez nombreux !

Pour terminer, je vous souhaite à toutes et tous de belles colonies saines et fortes et une très belle récolte 2020 !

Et ne manquez pas de consulter notre site <https://www.gdsa74.fr> vous y trouverez toutes les informations dont vous avez besoin..

France Gave

Médicaments délivrés par le GDSA74

Vous trouverez ci-dessous des précisions pour vous aider à préparer votre commande de médicaments auprès du GDSA74, et bien effectuer votre traitement contre le varroa.

Attention, ces informations ne remplacent pas celles de la notice de chaque médicament, qu'il est vivement conseillé de consulter pour connaître toutes les précautions d'emploi et modalités d'utilisation. Les notices sont consultables sur le site : fnosad.com, onglet *documents utiles*

Pour l'année 2020, le GDSA74 propose aux apiculteurs adhérents et qui acceptent de suivre les recommandations du PSE (= adhérent au PSE- voir case à cocher sur le bon et signature), six spécialités (parmi les douze autorisées en France). Elles ont des caractéristiques distinctes que chacun doit prendre en compte en fonction de ses besoins, des conditions de température, de ses disponibilités, etc. Pour ceux qui sont en apiculture bio, seul l'APITRAZ® n'est pas autorisé ; pour ceux qui sont en apiculture conventionnelle il n'y a pas de restriction. A noter qu'en adhérant au PSE, les apiculteurs s'engagent à effectuer le

traitement de fin de saison, avant le 15 août. Un traitement précoce est le meilleur moyen d'avoir des abeilles d'hiver en bonne santé pour assurer l'hivernage des colonies, et le respect de la période de traitement est un facteur important pour que la lutte collective (indispensable) soit efficace.

APITRAZ® (proposé pour la première fois par le GDSA74) : à base d'amitrazé, à action longue, sous forme de lanières, à appliquer entre les cadres, au cœur de la grappe, après la dernière récolte, sans condition de température.

Une visite de contrôle, avec repositionnement éventuel des lanières, est à effectuer, après 4 à 5 semaines.

Les lanières doivent être retirées en fin de traitement et ne pas rester tout l'hiver dans les colonies. Des tests en conditions de terrain¹ ont montré qu'il présente une cinétique d'action intéressante, avec notamment une chute des varroas assez rapide. Cette caractéristique, recherchée pour obtenir au plus vite une baisse de la pression parasitaire, est celle qui a motivé le GDSA pour choisir cette spécialité plutôt qu'une autre avec le même principe actif.

La durée conseillée d'application (indiquée sur l'ordonnance fournie avec la

¹ Voir articles publiés dans La Santé de l'Abeille N°285 et 291 - (Juin-Juillet 2018 et 2019) en libre

accès sur le site : <https://www.sante-de-labeille.com/anciens-sommaires-et-editoriaux>

commande) est de **8 à 10 semaines**. Les résultats obtenus lors des suivis d'efficacité montrent que la durée indiquée par le fabricant (6 semaines), risque d'être insuffisante pour débarrasser correctement les colonies des varroas. L'application pendant une période de plusieurs semaines devrait permettre de protéger les colonies contre les réinfestations.

La durée de conservation de ce médicament est de 1 an seulement ; il convient donc de ne commander que la quantité nécessaire pour cette année.

APILIFE VAR® : à base de thymol, à action moyennement longue (Environ 1 mois), sous forme de plaquettes à positionner sur le dessus des cadres, en 4 applications espacées d'une semaine. Pour une bonne diffusion du principe actif, il faut des colonies populeuses, bien calées sur leurs réserves, et que la température extérieure (diurne) soit aux alentours de 20-25°C pendant toute la durée du traitement (>15°C mais jamais >30°C). En général un traitement effectué avec ce médicament doit être complété par un traitement en période hors couvain (fin d'automne, début d'hiver) avec une spécialité à base d'acide oxalique (Voir ApiBioxal, Oxybee ou VarroMed).

VARROMED® : à base d'acides oxalique et formique, à action courte (pour chacune des applications) à appliquer en dégouttement directement sur les abeilles, sans condition de température (sauf en hiver). Préconisé pour un protocole de traitement à 3 périodes, printemps, été et hiver, selon des doses et un rythme (jusqu'à 5 applications à 6 jours d'intervalle pour le traitement d'été) détaillés dans la notice (à consulter). Peut également être utilisé indépendamment de ce protocole, par exemple en traitement d'été, en général en 5 applications.

MAQS® : à base d'acide formique, à action courte, sous forme de 2 bandes à positionner en une fois sur le dessus des cadres, dans des colonies comportant au minimum 6 cadres de couvain (donc pas dans des ruchettes), ayant de bonnes réserves, et avec des températures comprises entre 10 et 29°C. L'acide formique, lorsque sa concentration est forte (ce qui devrait être le cas si ce médicament est bien utilisé) est capable de passer sous les opercules, et d'atteindre les varroas présents dans le couvain operculé (ce qui n'est pas le cas des autres substances actives).

APIBIOXAL® : à base d'acide oxalique, sous forme de poudre à mélanger à du sirop à préparer soi-même et à appliquer tiède par dégouttement sur les abeilles, ou bien à utiliser avec un appareil électrique pour une application par sublimation dans la ruche. Ce médicament est indiqué à divers moments de l'année ; son efficacité est généralement très bonne mais uniquement dans des colonies sans couvain (colonies après encagement de la reine pendant 24j, colonies en hiver, essaïms nus, etc.). Pour le dégouttement, les abeilles doivent être en grappe, et en hiver il est souhaitable de le faire à des températures comprises entre 7 et 10°C. Pour le traitement par sublimation, la température minimale est de l'ordre de 4°C.

La solution thérapeutique élaborée pour le dégouttement ne se conserve pas et doit donc être utilisée immédiatement.

OXYBEE® : à base d'acide oxalique, sous forme de solution déjà préparée, à laquelle doit être ajouté du saccharose aromatisé (fourni), à appliquer tiède par dégouttement (uniquement) sur les abeilles. Ce médicament est indiqué à divers moments de l'année ; son efficacité est généralement très bonne mais uniquement dans des

colonies sans couvain (colonies après engagement de la reine pendant 24j, colonies en hiver, essais nus, etc.). Pour le dégouttement, les abeilles doivent être en grappe, et en hiver il est souhaitable de le faire à des températures comprises entre 7 et 10°C (au moins supérieures à 4°C).

La solution thérapeutique élaborée pour le dégouttement se conserve pendant 1 an, au réfrigérateur.

L'efficacité d'un traitement dépend bien sûr du respect des recommandations, mais aussi d'autres facteurs, comme le niveau d'infestation initial en varroas (plus il est élevé, plus l'efficacité peut être compromise), la présence de colonies fortement infestées dans le voisinage, les conditions climatiques, etc. Il peut donc arriver que, malgré toutes les précautions prises le résultat ne soit pas satisfaisant. Il convient dans ce cas, de signaler ce manque d'efficacité au GDSA74.

Il est toujours conseillé de suivre le niveau d'infestation des colonies à différents

moments de l'année, notamment avant le traitement d'été, et après la fin de celui-ci, pour en vérifier l'efficacité et pouvoir, si nécessaire mettre en place un traitement dit « hivernal » (à base d'acide oxalique). Voir les articles publiés sur le site du GDSA 74 : <https://gdsa74.fr/>

Au sujet de l'APISTAN® (lanières à base de tau fluvalinate) : il existe pour ce médicament un réel risque d'apparition de résistance de la part des varroas suite à une seule utilisation. Des données scientifiques montrent que les varroas redeviennent normalement sensibles s'il n'est plus utilisé pendant plusieurs années. C'est pour cette raison, et afin d'envisager une possible alternance, que pour la deuxième année consécutive, le GDSA74 ne propose pas d'APISTAN sur son bon de commande.

Pour toute information complémentaire, contacter le GDSA74, les vétérinaires ou les TSA.

Bonne saison

Florentine Giraud, vétérinaire conseil du GDSA74



Assemblée Générale

**L'AG se déroulera le
dimanche 26 avril**
à la salle des fêtes, Place Marcel
PIQUAND
à 74210 Faverges

Dès 8 h 00 :

Aux stands des annonceurs

- Achat, vente, échange de cire, matériels, etc.

Au stand du syndicat

- Produits disponibles : ouvrages d'apiculture, affiches, enveloppes,
- Médicaments,
- Récupération des bandes usagées,
- Encaissement des cotisations en retard, nouvelles inscriptions, • Election et dépouillement,
- Boîte à idées.

9 h 00 : ASSEMBLEE GENERALE

Ordre du jour :

- Compte rendu moral
- Compte rendu financier
- Election
- Compte rendu moral et financier du GDSA
- Compte rendu des diverses activités

Intervention du président du Syndicat National d'Apiculture

13 h 00 : Repas en commun

Menu à 22 Euros

*Mousse de brochet au coulis
d'écrevisses*

*-Emietté de joue de bœuf,
réduction de monteuse*

-Garniture

-Fromage

*-Tarte ou Gâteau chocolat ou
Vacherin glacé*

-Café

Attention il ne sera plus possible de s'inscrire au repas le jour de l'assemblée.

Inscriptions en ligne sur le site du syndicat ou jusqu'au 15 avril

Les inscriptions par courrier avec le règlement sont à envoyer avant le 14 avril à

*M. André BERLIOZ
184 route de la Bloye
Charansonnex
74150 MASSINGY*

Elections

Cette année, c'est au tour des apiculteurs de l'arrondissement d'ANNECY de renouveler leurs 4 représentants au conseil d'administration du syndicat d'apiculture de Haute-Savoie. (Vous trouverez ci-contre la liste des cantons votants).

Apiculteurs, utilisez le bulletin de vote joint à votre Trait d'Union, car il garantit l'anonymat.

Les bulletins reçus par correspondance sont séparés du talon après pointage sur la liste des électeurs et rejoignent l'urne sans être ouverts. Ils se mélangent aux bulletins amenés le jour de l'Assemblée Générale et le dépouillement se fait globalement.

Les candidats sont :

- Andrée BERLIOZ
- Jean-Pierre DELAUNAY
- Jean-Claude CHENE
- Laurence NAMBOTIN

Seuls les apiculteurs domiciliés dans les cantons d'ANNECY 1 et 2, ANNECY le VIEUX, FAVERGES, RUMILLY et SEYNOD peuvent participer au vote.

Vous avez deux moyens pour voter :

1. - par correspondance

Vous utilisez exclusivement le bulletin de vote en page 14 de votre Trait d'Union. Vous pouvez rayer ou laisser des candidats à votre gré. Vous remplissez complètement le talon (sinon bulletin nul). Vous repliez le volet 1 sur le volet 2, puis repliez le tout sur le volet 3 en laissant bien apparaître le talon. Agrafez, scotchez, collez... pour que le bulletin reste ainsi plié.

Glissez-le dans une enveloppe affranchie et
adressez avant le 15 avril à

Michel LAFFONT
1911 route des Boussages
74490 ONNION

2. – directement lors de l'assemblée générale

Une urne sera à votre disposition de 8 h à 10h **15** pour déposer votre bulletin de vote. N'oubliez pas de prélever le bulletin de vote en **page 15**.

Bulletin de vote et bon de réservation repas au verso

BULLETTIN de VOTE			
VOLET 1		VOLET 2	
<ul style="list-style-type: none"> - André BERLIOZ - Jean-Pierre DELAUNAY 		<ul style="list-style-type: none"> - Jean-Claude CHENE - Laurence NAMBOTIN 	
VOLET 3			
TALON	Nom : Commune :		Prénom : Canton :
BON REPAS	<p style="text-align: center;">Assemblée Générale</p> <p style="text-align: center;">du 26 avril 2020</p> <p>Je soussigné _____ domicilié à _____ _____ désire participer au repas organisé à Faverges, accompagné de ____ personnes Je jointe à la présente inscription un chèque de 22 € X _____ = _____ représentant le coût de ces repas et libellé au nom du syndicat d'apiculture de Haute Savoie</p> <p style="text-align: center;">A adresser avant le 14 avril 2020 à</p> <p style="text-align: center;">M. André BERLIOZ 184 route de la Bloye Charansonnex 74150 MASSINGY</p> <p style="text-align: center;">Nota : les demandes non accompagnées du titre de paiement ne seront pas prises en considération. Il ne sera pas délivré de coupon repas le jour de l'assemblée générale.</p>		

Les comptes

Compte de résultat du SD74 au 31/10/2019

LIBELLES	DEPENSES	LIBELLES	RECETTES
SNA	10 010,00 €	Cotisation adherents	97 568,05 €
AEF	2 912,00 €	TU pub	450,00 €
SDA	2 579,00 €	Vente de livres	257,45 €
TU	12 245,37 €	Plus value VM	335,86 €
AG	1 609,47 €	Subventions	2 800,00 €
Fourniture administrative	325,08 €	Remb prêt ANC	424,50 €
Fonctionnement	3 845,42 €	Concours des miels	2 353,47 €
Cotisation GDSA	13 950,00 €		
Groupement achat pots	25 851,00 €		
Frais tenue de compte	44,91 €		
Frais postaux et telecoms	1 073,02 €		
Cotis diverses	270,00 €		
Prestation de service	3 411,11 €		
Monetico	921,00 €		
Redevance INPI	252,00 €		
Achats marchandises	624,30 €		
Rucher technique	5 150,00 €		
Frais conferencier	42,00 €		
Assurances CM	476,46 €		
Assurances Groupama	13 128,68 €		
TOTAUX	98 720,82 €		104 189,33 €
Résultat exercice	5 468,51 €		
BALANCE	104 189,33 €		104 189,33 €

BILAN AU 31/10/2019

Libellés	Dépenses	Libellés	Recettes
Banque CM	137,13 €	Résultat exercice 2018	24 804,16 €
Livret Bleu CM	19 534,29 €	Résultat exercice 2018	5 468,51 €
Part B CM	10 589,00 €		
Caisse	12,25 €		
Totaux	30 272,67 €	Totaux	30 272,67 €

Commission achats

Les comptes n'étant pas clos, les comptes provisoires sont arrêtés au 15/09/2019.

Pour cet exercice 2019 vous noterez la vente des pots verres qui augmente notre gamme de produits qui vous sont proposés.

Pour 2020, toutes les étiquettes seront nominatives.

DEPENSES	Montants	RECETTES	Montants
CHARGES D'EXPLOITATION		PRODUITS D'EXPLOITATION	
Achats de pots	20 420 €	Ventes de pots	23 499 €
Achat étiquettes	1 080 €	Vente pots verre	3 236 €
Transport des pots	590 €		
Autres charges externes	372 €	Intérêts bancaires	
TOTAL DES CHARGES	22 461 €	TOTAL DES PRODUITS	26 735 €
REPORT POSITIF	4 273 €		
TOTAL GENERAL	26 735 €	TOTAL GENERAL	26 735 €

ACTIF	Montant	PASSIF	Montant
		Capital	11 343 €
Stock au 31/12/2018	2 412 €	Stock au 15/09/2019	3 325 €
Clients	296 €	Fournisseurs	3 154 €
Disponibilités	16 618 €	Résultat de l'exercice	1 504 €
TOTAL	19 326 €	TOTAL	19 326 €
TOTAL GENERAL	19 326 €	TOTAL GENERAL	19 326 €

Les comptes définitifs seront présentés à l'assemblée générale après validation par les commissaires aux comptes.

Compte Général M du GDSA 74 au 31/12/2019

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
Frais de Gestion			
<i>Frais bancaires</i>	58,50 €	Subvention SMB	15 000,00 €
<i>Fournitures</i>	476,59 €	Adhésions	13 920,00 €
<i>Frais postaux</i>	207,69 €	Adhésions Directes	3 990,00 €
<i>Informatique</i>	920,00 €		
<i>Publicité</i>	54,00 €	Don	23,00 €
<i>Mission & Réception (Repas et hébergement)</i>	2 446,04 €		
<i>Frais de déplacements (KM)</i>	3 970,57 €		
Cotisation FNOSAD avec assurance	5 747,44 €		
Cotisation Miellerie Collective	30,00 €		
Cotisation section apicole GDS	345,60 €	Intérêts sur livret	
Honoraires Vétérinaire	5 073,60 €	<i>CSL (h)</i>	7,51 €
Laboratoire	103,75 €		
TOTAL GENERAL	22 095,31 €	TOTAL GENERAL	32 940,51 €
RESULTAT POSITIF EXERCICE 2019	10 845,20 €		
TOTAL GENERAL	32 940,51 €	TOTAL GENERAL	32 940,51 €

Soldes Comptes Bancaires du GDSA 74 au 31/12/2019

Solde compte CCP (M)	8 195,45 €
Solde Compte sur livret (CSL)	10 007,51 €

Compte Médicaments Y du GDSA 74 au 31/12/2019

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
Achat de médicaments	66 800,76 €	Ventes de médicaments	79 203,66 €
		<i>Dont Apivar</i>	63 558,00 €
Frais de Gestion		<i>Dont Apilife</i>	3 577,50 €
<i>Frais bancaires</i>	128,60 €		
<i>Fournitures</i>	549,53 €		
<i>Frais postaux</i>	3 273,24 €	Dons	235,50 €
<i>Matériel</i>	1 372,13 €	Frais Expédition	3 610,00 €
<i>Mission & Réception (Repas et hébergement)</i>	0,00 €	Stock Fin 2019	2 222,36 €
<i>Frais de déplacements (KM)</i>	722,20 €		
Honoraires Vétérinaire	1 786,05 €	Intérêts sur livret	
Actions de formations		<i>Livret A (w)</i>	558,41 €
Dons	1 329,00 €		
TOTAL GENERAL	75 961,51 €	TOTAL GENERAL	85 829,93 €
RESULTAT POSITIF EXERCICE 2019	9 868,42 €		
TOTAL GENERAL	85 829,93 €	TOTAL GENERAL	85 829,93 €

Soldes Comptes Bancaires et stock du GDSA 74 au 31/12/2019

Solde compte CCP (Y)	31 333,39 €
Caisse	6,50 €
Solde Compte Livret A	77 058,41 €
Stock Médicaments et Pièges Frelons	2 274,00 €

Bilan compte activités au 31/10/2019

En 2018, les comptes « Rucher Technique » et « Assurances SYNDAPI74 » ont été fusionnés. Leur gestion est ainsi facilitée. 2019 sera marqué par un retour à l'équilibre.

L'équipement en énergie solaire du Rucher, réalisé par l'entreprise SOLARAVIS, est aujourd'hui fonctionnel et payé.

L'exercice se termine avec un bilan positif de 326,52 €

Pour 2020, en plus de ses ressources actuelles (subventions SAVOIE MONT-BLANC et rétribution de l'assurance GROUPAMA), le Rucher Technique a sollicité le Syndicat afin de bénéficier d'une dotation annuelle alimentée par autres activités du syndicat et par le GDSA 74. Celle-ci permettra de dédommager les intervenants du rucher technique sur leurs déplacements et d'encourager ainsi la participation des apiculteurs de tout le département aux travaux d'élevage des reines et aux expérimentations menées pour proposer des solutions à nos problèmes de mortalité des abeilles. Nous tenons à remercier tous les apiculteurs, les partenaires et la Communauté de Commune du Pays Rochois pour leur soutien alors que les travaux de sélection et d'élevage des reines vont se concrétiser dès ce printemps et que des expériences prometteuses vont démarrer sur des systèmes permettant de contrôler le développement des parasites varroa dans les ruches. Le compte activités doit également reconstituer une réserve financière nécessaire pour garantir le paiement de l'échéance annuelle de l'assureur GROUPAMA porté aujourd'hui à près de 13000 € de cotisations des apiculteurs.

BILAN COMPTE ACTIVITES AU 31 OCTOBRE 2019			
DEPENSES		RECETTES	
ADMINISTRATION	247,51	SUBVENTION SMB 2019	2 350,00 €
ASSURANCE	103,15	EPARGNE	3 000,00 €
BALANCES	156,4	RETRIBUTION GROUPAMA	1 612,71 €
BANQUE	4,79	SUBVENTION + COTISATIONS	4 561,12 €
COTISATIONS APICULTEURS	11292,63	COTISATIONS APICULTEURS	11 367,56 €
ELEVAGE	427,29		
EQUIPEMENT RUCHER	485,91		
EXPERIMENTATION	1132,21		
SANITAIRE	199,4		
INSTALLATION SOLAIRE	8515,58		
Total des dépenses	22564,87	Total des recettes	22 891,39 €
Résultat de l'exercice 2019	326,52 €		
Balance	22 891,39 €		22 891,39 €
Compte		Solde	Total
Compte courant		9 321,99 €	9 605,24 €
Compte épargne		283,25 €	

Le rucher technique

Le Rucher Technique des Prés Moulin a été créé en 2018 par le Syndicat d'Apiculture de la Haute-Savoie en partenariat avec la Communauté de Commune du Pays Rochois. Il est installé sur un espace naturel fermé au SM3A à Saint Pierre en Faucigny. Il dispose d'un bâtiment atelier et stockage alimenté en énergie 220 V par des panneaux solaires. Des volontaires s'activent pour la réussite de cette expérience unique.



Les nouveaux supports du rucher technique

► Sélection et élevage des reines d'abeilles endémiques

Grâce au travail de l'équipe d'élevage malgré une météo peu favorable, le rucher technique a atteint les objectifs fixés pour l'année 2019. A partir de 9 colonies démarrées en 2018, il a pu occuper les 20 ruches mises à notre disposition par la CCPR. En complément, deux colonies en ruchettes issues de reines du rucher de fécondation du Lignon à Samoëns (Abeille noire Clusienne) sont prêtes pour mener l'expérience VATOREX.

Pour faire face au varroa, fléau majeur de cette fin d'année 2019, le rucher Technique a été traité à l'APIVAR en juillet. Après les contrôles de chutes de varroas en fin d'année, un traitement hivernal à l'acide oxalique a dû être pratiqué. Une visite au RUCHER le 15 février a confirmé la bonne santé de l'ensemble des ruches. Mais la chaleur anormale de ce début d'année nous pousse à rester vigilants avec une surveillance accrue du poids de ruches grâce aux balances électronique.

Tous les éléments sont réunis pour nous conduire au succès et relever les défis de l'avenir de l'apiculture amateur et professionnelle avec deux objectifs :

- Sélectionner et élever des reines d'abeilles endémiques adaptées à l'évolution de notre environnement.
- Rechercher et expérimenter des solutions pour répondre aux problèmes des apiculteurs.



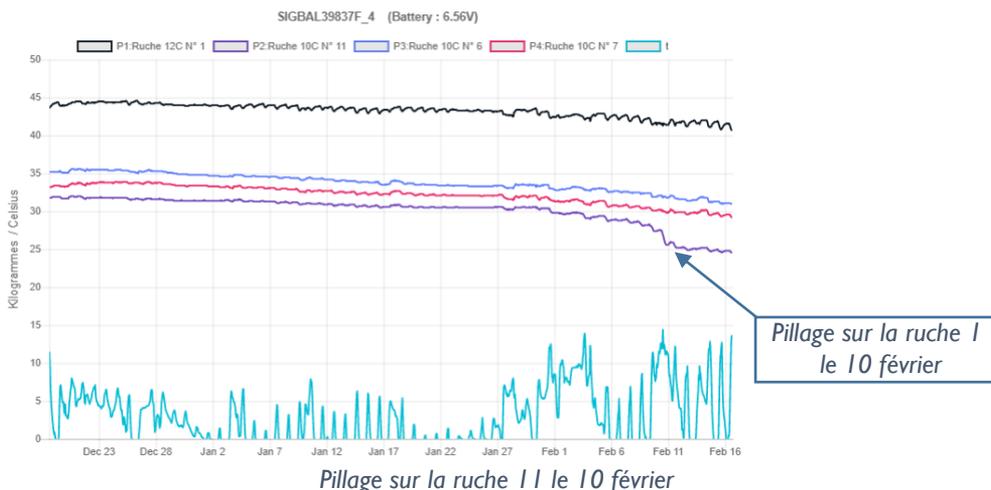
Du pollen le 14 février ... déjà !

Nous attendons la fin mars pour définir les actions à mener suivant la force des colonies. Un travail collaboratif avec les ruchers-écoles et les ruches de fécondation va se mettre en place pour sélectionner les essaims et introduire des reines d'abeille sélectionnées. Cette phase intermédiaire vise à homogénéiser les colonies du rucher technique aujourd'hui composés de souches variées. La suite est une affaire de spécialiste qui ne tarderont pas à se rencontrer pour définir les orientations à donner au projet. Maillon essentiel des réseaux d'apiculteurs et référents en matière de pratiques apicoles, c'est aux ruchers-écoles que devrait être confié la mission de sélection des colonies et de diffusion des nouvelles reines endémiques. Mais c'est encore le facteur météorologique qui s'imposera pour passer à la phase trois tant attendue de la diffusion des reines sélectionnées. L'apiculture vit au rythme de la nature. L'apiculture doit avant tout être patient.

► Expérimentation de nouvelles technologies pour l'apiculture

Les balances électroniques ont fait leurs preuves. Elles donnent des résultats intéressants et soulage les intervenants du Rucher Technique. Incontournables pour le suivi de l'évolution des poids des ruches en hiver elles renseignent sur l'état de santé des colonies : Une diminution progressive du poids traduit une consommation

régulière par la colonie. Un changement de pente de la courbe de poids peut indiquer une surconsommation (ouverture de la ruche ou dérangement). Un poids stable alerte sur un essaim en difficulté qui ne peut plus atteindre ses réserves. Point noir ... les batteries ! Elles nécessitent des rechargements fréquents et des déplacements spécifiques au rucher. En 2020, les balances seront alimentées directement par les panneaux solaires du Rucher Technique.



► Un grand projet à la hauteur de l'enjeu : Détruire les varroas sans chimique.

Testé dès 2017 par le Rucher-Ecole du Salève, le système proposé par l'entreprise VATOREX a attiré notre attention par sa particularité. Il utilise l'hyperthermie pour détruire les varroas sans détruire les larves du couvain et surtout, son concept est basé sur l'automatisation des cycles de chauffage. Il libère ainsi l'apiculteur des interventions fréquentes et parfois risquées nécessaire pour le contrôle et la destruction des parasites des abeilles.



Le rucher abrité de Willi BRUNNER - Intérieur d'une ruche « façon placard »

Fin 2019, le Rucher Technique a fait l'acquisition d'un système dernière génération. Celui-ci a été installé dans une ruche 10 cadres afin de mieux comprendre son fonctionnement et sa mise en œuvre. Cette démarche a éveillé l'intérêt de Willi BRUNNER, inventeur du système qui nous a rendu visite lors du salon NATURALIA en novembre 2019. Entre temps, grâce à l'opportunité d'une aide financière de la CCPR, nous avons passé commande pour 4 nouveaux équipements VATOREX et un deuxième boîtier de contrôle. Un déplacement chez VATOREX à WINTERTHUR a permis de consolider notre projet et de travailler sur l'adaptation du nouveau produit, non finalisé pour l'application sur les ruches type Dadant France.



Au printemps 2020, l'expérimentation démarrera sur deux sites. Deux ruches VATOREX seront mises en place au Rucher Technique à Saint Pierre en Faucigny. Elles devront cohabiter avec les autres ruches traitées de manière traditionnelle. Trois autres ruches VATOREX seront placées à Onnion dans une zone peu habitée bénéficiant d'un environnement sauvage peu soumis aux coupes précoces et aux aléas de l'urbanisation. Elles seront autonomes et alimentées en énergie par un panneau solaire. L'entreprise VATOREX annonce une destruction des varroas à 95 %. Ce produit pourrait bien représenter une vraie réponse au problème majeur de l'infestation des varroas dans nos ruchers.

Le système VATOREX, en trois mots ...



Le « full hive kit » intègre une balance et une sonde de température intérieur – Il est contrôlé par votre Smart Phone

42 °C durant 3 heures. Après 24 heures, les 8 cadres ont été traités. Le cycle de chauffe

A partir de la température de 42 °C, les larves de varroa sont détruites alors que les larves d'abeilles peuvent supporter des températures supérieures à 45 °C. A partir de ce constat, VATOREX a intégré une résistance chauffante dans la cire du cadre de couvain (système breveté). La chaleur va agir directement sur le fond de la cellule où se trouvent les larves de varroas. Le cycle commence au bout de 15 jours. On chauffe successivement chacun des 8 cadres du couvain, jusqu'à

redémarrera tous 15 jours tout au long de la période de couvain, le système élimine 95 % des varroas (essais Vatorex). L'absence de traitement chimique ou de produits pharmaceutique permet de poursuivre les récoltes de miel jusqu'à la fin des miellées d'automne.

L'installation des ruches VATOREX devrait se faire en mars/avril. Des contrôles de chute de varroas seront pratiqués tous les 15 jours. Les relevés seront visibles sur le blog du rucher technique afin de permettre à tous les adhérents de suivre cette expérience inédite en France.

► Derniers investissements de notre partenaire CCPR pour le Rucher Technique

La CCPR a passé commande de nouveaux équipements pour le Rucher Technique. Nous allons ainsi recevoir des matériels nécessaires pour mener nos prochains essais et faciliter la conduite du rucher :

- 4 systèmes VATOREX et un boîtier de commande
- 1 couveuse d'apiculture DUCAREINE
- 3 ruches Hironnelles complètes 10 cadres
- 2 ruches Hironnelles complètes 12 cadres
- 1 certificateur solaire et son extension

► Appel à volontaires pour les Activités du Syndicat d'Apiculture de la Haute-Savoie

Les activités Rucher Technique et Assurance Syndapi74 prennent une place de plus en plus importante dans la vie du syndicat d'apiculture. Ce développement nécessite de trouver de nouveaux apiculteurs passionnés, disponibles et surtout spécialistes pour participer aux travaux de sélection, d'élevage et de recherche. Si vous avez des idées, des compétences à partager et surtout l'envie de participer au développement des pratiques apicoles en Haute-Savoie, rejoignez-nous !

Contact : Frédéric BARILLIER – Responsable assurances et Rucher Technique

Tel. 06 75 57 07 70 – Mail : barillier.frederic@orange.fr

Pour en savoir plus !

Blog du Rucher Technique : <http://technique.syndapi74.fr>

Balances BEESCALE – Suivi des ruches du Rucher Technique : <http://www.beescale.org>

Identifiant : **SYNDAPI74** Mot de passe : **SYNDAPI74**

Système VATOREX : Contact Frédéric BARILLIER – www.vatorex.com

Assurances Syndapi 74

ASSURANCES SYNDAPI 74

2019 aura été une année de répit pour l'ASSURANCE SYNDAPI74. Deux sinistres ont été remboursés par notre assureur GROUPAMA : Un vol de ruches et un cas de mortalité des abeilles (seuls les frais d'analyse ont été pris en charge). Pour d'autres sinistres, vols de ruches et destructions causées par un accident de voiture, les apiculteurs non pas souhaité

poursuivre la procédure avec notamment l'indispensable plainte en Gendarmerie. Il est toutefois conseiller d'informer l'Assurance SYNDAPI 74 afin que nous puissions évaluer le nombre de sinistres par types déclarés ou non. Ces démarches peuvent nous permettre de faire évoluer les garanties en fonction de l'évolution des risques dans notre département. Important, en cas de mise en cause d'une autre personne ou d'un véhicule, il est indispensable de communiquer les références de l'assurance lors de la déclaration de sinistre. Les assurances se mettront en relation afin de déterminer et partager les coûts de réparation des dommages.

Cas particulier de la mortalité des abeilles.



Au printemps 2019, un apiculteur nous a communiqué une déclaration de sinistre suite à un cas de mortalité des abeilles. Le rapport d'analyse du laboratoire faisant état d'une « suspicion de présence de varroas », la demande n'a pas pu être prise en charge. En effet, les cas de nosérose et de varroase sont exclus des garanties. Par contre, notre assureur a pris en charge les frais d'analyse du laboratoire (l'option multirisque garde ici tous son intérêt). Dans tous les cas de mortalité des abeilles, il est important d'informer votre GDSA afin qu'il prenne la mesure nécessaire pour déterminer les causes de cette mortalité. Il convient également de faire une déclaration de sinistre afin de solliciter l'assurance pour un dédommagement total ou partiel, à minima sur les dépenses engagées.

<p><u>D. MORTALITÉ DES ABEILLES</u> Par maladies réputées légalement contagieuses et aspergillomycose Par empoisonnement</p>	<p>La NOSÉMOSE ET LA VARROSE sont exclues de la garanties</p> <p>Remboursement sur la base de 70€ + Indemnité Compensatrice de 30%</p>	<p>Information immédiate du spécialiste sanitaire d'arrondissement Constat d'Huissier obligatoire et analyses de laboratoire</p>
--	--	---

Avancement des inscriptions ASSURANCE SYNDAPI 74 en 2020

L'augmentation du nombre de cotisant se confirme en 2020 avec déjà plus de 700 adhérents inscrits et un montant des cotisations de 11859 €. Votre fidélité et la confiance que vous donnez à votre ASSURANCE SYNDAPI 74 renforce nos

bonnes relations avec GROUPAMA et facilite les gestions des sinistres. Les garanties couvrent la majorité des risques dont la responsabilité civile et l'assurance pour les activités sur les foires et marchés. Mais certains risques actuellement difficiles

à maîtriser et aux conséquences parfois catastrophiques ne sont plus garantis comme la nosémose et la varroase. C'est dans ce cas particulier à chaque apiculteur de prendre les mesures adaptées en se rapprochant des ruchers-écoles pour se former et s'informer, en faisant appel au GDSA dès l'apparition d'anomalies dans les ruchers et en appliquant scrupuleusement les mesures proposées pour contrôler le développement des maladies et des parasites.

Le Syndicat d'Apiculture de la Haute-Savoie dispose aujourd'hui d'un outil et d'une équipe qui travaillent depuis deux ans pour la recherche de solutions adaptées au sein du Rucher Technique des Prés Moulin à Saint Pierre en Faucigny. Après une longue période de développement, souhaitons que 2020 soit l'année des premières reines d'abeilles endémiques et de pistes rassurantes et positives pour le contrôle des parasites et des maladies dans nos ruchers.



SYNDICAT APICOLE DE HAUTE SAVOIE

ADHESIONS ASSURANCES ANNEE 2020

Production au samedi 15 février 2020			
OPTIONS	Nbr Ruches	Cotis. / Ruches	Cotis. Tot TTC
OPTION RESTREINTE			
Nuclei	45	0,66 €	29,70 €
Ruchettes 6 cadres	317	0,66 €	209,22 €
Ruches 10 / 12 cadres	4338	0,99 €	4 294,62 €
Totaux restreintes	4700		4 533,54 €
OPTION MULTIRISQUES			
Mono	21	2,51 €	52,71 €
Nuclei	37	1,24 €	45,88 €
Ruchettes 6 cadres	255	1,24 €	316,20 €
Ruches 10 / 12 cadres	3696	1,87 €	6 911,52 €
Totaux multirisques	3988		7 326,31 €
ATTESTATIONS FOIRES ET MARCHES			
Nombre attestations	49		
CUMUL			
Nb de ruches assurées	Nb adhérents inscrits	Cotisation moyenne	Total cotisations
8688	707	16,77 €	11 859,85 €



Vous souhaitez apprendre, approfondir, mettre à jour vos connaissances apicoles, rejoignez un des cinq ruchers écoles présents dans notre département. Des animateurs donnent des cours théoriques et pratiques adaptés à votre niveau. Apiculteurs isolés, débutants, ou confirmés n'hésitez pas à prendre contact avec leurs responsables à qui cette page est ouverte.

Nom des ruchers-écoles	Responsables		
	Nom	Adresse	Téléphone
Abeille Savoyarde Annécienne	MARI Nicolas	3, Impasse des Prés 74330 EPAGNY	06 83 41 50 10
	http://www.rucherecoledepoisy.fr		
Abeille Noire Clusienne	FALETTO Pascal	348, rue Bosnée 74460 MARNAZ	06 11 68 29 65
	http://abeille-noire-clusienne.fr/		
Abeille du Salève	FAVRE André	8, Impasse du Coteau 74100 ANNEMASSE	04 50 37 15 75
	http://www.abeille-du-saleve.org/		
Rucher-école de Passy	DURAND Gilles	Chemin des Juttés 74190 Passy	06 46 46 64 63
	rucherecolepassy@gmail.com		
Rucher-école du Chablais	RAMA Riccardo	23, avenue d'Evian 74200 THONON LES BAINS	06 32 01 56 95
	http://rucher-ecole-du-chablais.webnode.fr/		

ABEILLE SAVOYARDE ANNÉCIENNE

Cet hiver est bien particulier peu de neige et des températures hautes et inhabituelles pour la saison.

En ce mois de Janvier nous observons nos abeilles sur les planches de vol et elles sont peu grappées.

Nous avons traité nos colonies en fin d'été, avec Varromed (6 traitements) et un traitement d'hiver avec Oxybee

Le nourrissage doit être réalisé avec précision avec pesage des ruches et suivi



Traditionnellement nous lançons les ateliers propices à la période hivernale.

Atelier Candi : le 25 Janvier 42 personnes se sont inscrites et ont vu Jean Pierre et Lionel à l'œuvre.



2 postes de travail pour traiter 2 fois 25 kg.



La recette est sur notre site.

Cire Gaufrées à partir de cire d'opercules : plus 40 personnes se sont inscrites.

Pour une meilleure approche nous avons prévu 2 journées l'une le 8 Février après-midi et l'autre le 15 Février Matin et Après- midi.

Nous mettons à disposition de nos adhérents une chaudière à cire, une cuve pour maintien en température et permettre le trempage des gabarits pour les feuilles de cire et un laminoir.

La seule condition : Avoir au minimum 5 kg de cire d'opercules pour réaliser ces gaufres ; les adhérents peuvent se réunir pour atteindre ce minimum.



Notre Assemblée générale de printemps qui marque le lancement de la saison apicole se tiendra le dimanche 1 Mars 2020.

Nous détaillerons les activités et ce sera l'occasion d'accueillir nos nouveaux adhérents.

3 Ruchers sont actifs à l'ASA :

Rucher des îles : Ce rucher sert au printemps et en été à la **constitution et au développement des essaims** et des paquets d'abeilles. Il sert à l'automne à l'hivernage des différentes colonies de l'ASA

Ruchers de Poisy : Ce rucher est destiné à la formation avec des ruches dédiées.

Rucher de Chavanod : la construction du chalet de Chavanod est pratiquement terminée, seules quelques finitions ne sont pas abouties. Ce rucher sera orienté pour l'élevage de Reines.



Essaims artificiels et Elevage de Reine : Nos éleveurs de reines mettront tout en œuvre pour obtenir de belles reines noires prêtes à l'introduction dans les essaims artificiels, vers la fin mai.

La biométrie est prévue en Mars.

Ruchettes : Nous avons lancé un atelier de fabrication de 15 ruchettes 6 cadres, avec fond totalement aérés pour les besoins de nos essaims, notre matériel actuel devant être renouvelé. Ruchettes fabriquées avec soin par nos menuisiers et trempage en bain d'huile de lin bio.



Cours d'apicultures : cette année nous avons 58 inscrits aux cours et avons dû refuser du monde.

Les cours théoriques commenceront en mars et Jean Riondet animera une conférence « installer un premier rucher » le samedi 7 mars. Les cours pratiques auront lieu les samedis après-midi en Avril et Mai en 2 groupes alternés.

Stands et Communication : notre site internet est opérationnel avec Benoit qui se charge de la maintenance et mises à jour, des actualités.

La commission « stands et communication » se réunira vers le 10 Février pour définir nos besoins Banderoles affiches, Kakemonos, triptyque.

Nous serons présents le 31 Janvier et 1 février aux portes ouvertes de l'ISETA et le 18 Avril pour les Chlorophylles à Annecy le vieux.

Consultez notre site www.rucherecoledepoisy.fr



Nicolas Mari, Président.

L'ABEILLE NOIRE CLUSIENNE

Le dimanche 3 novembre les bergers des abeilles et amateurs des produits du terroir ce sont retrouver à Magland chez L'Arlette..

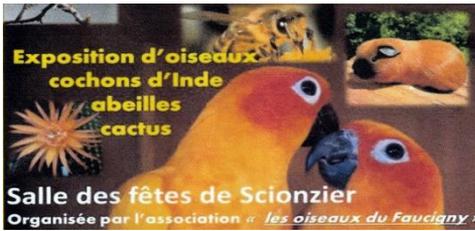


Cette année en partenariat avec l'association des oiseaux du Faucigny nous avons participé à deux jours d'exposition sur les oiseaux. Une raison de ce partenariat c'est une passion commune pour le mode du vivant si fragile. Les difficultés rencontre dans le milieu sauvage par les oiseaux sont pour une grand partie les mêmes et avec les mêmes causes que

Une belle tablée qui comme à son habitude a fait le bilan de la saison 2019 avec ces sauts d'humeurs de la météo du printemps et les récoltes très inégales. Presque rien en pleine et de très bonne récoltes en montagne notamment sur Sixt. Les conversations ont été bon train, cette année très orientées sur les traitements avec déjà quelques pertes automnales malgré un traitement mi-aout et un nourrissage dès septembre.

nos mouches à miel. Mais une raison moins connue est que le fondateur de l'association des oiseaux du Faucigny, féru de génétique et passionné est un apiculteur bien connu du territoire et défenseur de l'abeille noire : Pierre Plantaz.

Nous nous devions d'être présent, et avons rencontré un vif succès et répondu à de nombreuses questions.



Cette année de nombreuses interrogations sur l'efficacité des traitements par bande d'Apivar, dosage, temps, accoutumance... nous avons décidé de faire en complément un traitement d'hiver par évaporation d'acide oxalique. Sur les deux premières semaines de janvier nous avons réalisé le traitement de l'ensemble des ruches du rucher école. Ce traitement a provoqué quelques chutes de 2 à 3 par ruche, il semble que le traitement à l'Apivar avait donc dû être efficace. Il faudra quand même bien surveiller la réinfectations courant avril pour en tirer de réelles conclusions

Sur le cheptel c'est encore un peu tôt pour savoir comment nos colonies avaient préparées l'hiver et la reprise du printemps. Mais ce qui est sûr c'est que la saison est déjà repartie ; rentrée de pollen déjà important dans les ruches, météo qui permet déjà de nombreuses sorties. Il va falloir surveiller les provisions. Un pain de candi semble obligatoire cette année et bien surveiller sa consommation pour s'assurer un redémarrage correct. Nous ne sommes que début février mais les primevères sont déjà fleuries...

ABEILLE DU SALÈVE



L'année 2019 a commencé sous les meilleurs auspices pour l'Abeille du Salève qui a reçu une médaille de bronze pour son miel de plaine lors de sa participation au concours des miels 2018 de Haute-Savoie.

L'association est heureuse de voir ainsi récompensé son travail et son savoir-faire qu'elle partage par les formations qu'elle dispense.



En effet, chaque année le Rucher école de l'Abeille du Salève forme plusieurs dizaines d'apicultrices et apiculteurs. La promotion 2019 a fait preuve d'une assiduité remarquable, signe à la fois d'un fort engagement mais aussi de la richesse et de la qualité de son enseignement.

Que toute l'Equipe pédagogique en soit ici par ces quelques mots sincèrement remerciée. Les événements internes en quelques dates

- 12 janvier Atelier fonte de cire.
- 26 janvier Atelier fonte de cire.

- 23 février Commande de végétaux mellifères auprès de Jacky Borie.
- 30 mars Apitroc, foire au matériel apicole d'occasion et début de la saison des cours pratiques.
- 11 mai début des cours d'Elevage de reines au rucher d'Arthaz.
- 18 mai Vente de matériel et atelier cire.
- 15 juin Le traditionnel pique-nique de l'association.
- 21 et 22 juin Distribution de sirop.
- 19 et 20 juillet Distribution de sirop.
- 25 Juillet Vente de matériel, distribution des traitements par le GDSA74.
- 8 août Extraction du miel du rucher de Moussy.

L'abeille du Salève c'est aussi une présence dans les évènements locaux.

- Fête du Bois à Faucigny 8 septembre.
- Foire de Fillinges 10 août.
- La Chapelle Rambaud 15 Août.
- Foire de Reignier 5 Octobre.
- Foire de la Saint Denis La Roche sur Foron 13 Octobre.
- Salon Naturalia La Roche sur Foron 24 Novembre.

L'association compte désormais 250 membres qui peuvent bénéficier de nombreux services et avantages dont : l'accès à la bibliothèque, des tarifs avantageux sur le matériel apicole, le sirop, le candi, l'échange de cire, des remises auprès de Botanic Ville la Grand et surtout de l'accompagnement et des conseils de toute l'équipe qui fait vivre l'Abeille du Salève au quotidien et qui serait heureuse d'accueillir de nouvelles forces vives au sein de son équipe.

Le message est lancé. Avis à toutes les bonnes volontés !

Guillaume Haase

RUCHER ÉCOLE DU CHABLAIS

Les animations hivernales, comme chaque année, attirent une quarantaine de participant mais avec une très grande proportion de débutants ou nouveaux inscrits.

C'est une satisfaction de voir que le rucher école est toujours plébiscité par les nouveaux pratiquants et ceux qui souhaitent avoir du soutien technique pour évoluer dans leur pratique.

Grâce à trois nouveaux animateurs le nombre d'animations est de douze cette année. C'est une très bonne chose d'avoir de la relève et des idées nouvelles. Un grand merci aux animateurs pour leur travail tout au long de l'année.

Au vu du nombre de nouveaux adhérents, les inscriptions sont fermées pour cette année. Elles redémarreront en septembre pour la nouvelle année apicole.

Dès les beaux jours, nous nous retrouverons les vendredis soir et samedis matin sur le site du rucher afin de mettre en pratique ce qui a été vu pendant l'hiver.

Notre projet de cabane est en attente du nouveau permis de construire qui sera délivré en mars.

Cette fois le projet est en adéquation avec notre budget et rien ne devrait s'opposer à la construction.

Des volontaires de différents corps de métier se sont proposés pour participer et

encadrer la construction. C'est une aide précieuse pour nous qui ne sommes pas du domaine.

Notre cagnotte sur Helloasso a de la peine à décoller avec une cinquantaine de dons à ce jour. Un grand merci à ceux qui ont participé. Pour les autres, il n'est pas trop tard.

<https://www.helloasso.com/associations/rucher-ecole-du-chablais>

Quoi qu'il en soit, la construction devrait démarrer en début d'été.

Le Domaine de découverte de la vallée d'Aulps organisera sa 5ème Fête du Miel et de l'Abeille sur le site de l'abbaye d'Aulps le dimanche 4 août 2020.

Comme chaque année, le rucher école participera à cette manifestation qui a vu près de 3000 visiteurs l'an passé sur ce site magnifique tout en découvrant le monde des abeilles grâce aux stands du rucher et des animations proposées. C'est aussi l'occasion pour les visiteurs d'acheter du miel local et de notre rucher école.

Nous souhaitons à tous les apiculteurs et à nos abeilles un beau printemps et un bel été.

RUCHER ECOLE PASSY

Nouvelle année pleine de promesses au sein du rucher école de Passy ! L'activité apicole se décline de plus en plus au féminin avec la parité des adhérents. Un programme avec toujours de nombreuses manipulations, des techniques innovantes comme le Pin-Test. Toujours sensibiliser les nouveaux venus au suivi de l'infestation de varroa, le fléau de l'apiculture. Un des objectifs de l'année est de poursuivre la collaboration des élèves au service du rucher technique comme par exemple la création d'essaims, et l'introduction de reines. De plus l'idée de délocaliser des cours chez des adhérents ayant besoin d'une aide est programmée.



Miellerie collective des Bauges

Saint-Eustache

Nous entamons notre quatrième année d'activité au lieu-dit du Cruet à St Eustache entre St Jorioz et le col de Leschaux, sur la route touristique D10b qui domine et offre une vue imprenable sur le lac d'Annecy.

Notre association est ouverte à tous, que vous soyez un membre bienfaiteur ou un apiculteur du plus petit (même si vous ne possédez qu'une ruche) au plus grand (dont les professionnels et même Bio), vous êtes tous les bienvenus.

Notre Assemblée Générale a eu lieu le 21/02/2020 à la salle communale de Saint Eustache, sous la mairie.

Bilan de 2019 :

- Nombre d'adhérents : 57 apiculteurs
- Extraction d'environ 477 hausses, si l'on compte une moyenne de 12kg par hausse, cela correspond à environ 5724 kilos ! Nous sommes loin des extractions de 2018, mais la météo a été très capricieuse pour tout le monde.
- Un rucher pédagogique a été installé en contrebas de la miellerie pour pouvoir expliquer le monde des abeilles aux novices et/ou aux petits curieux. Une tonnelle avec moustiquaire a été mise en place pour sécuriser ces visites Deux bacs de fleurs mellifères complètent cet espace.
- La signalétique a été revue en association avec « la Fromagerie de la Cochette » au Cruet.
- Nous avons été présents à plusieurs animations locales pour faire découvrir la miellerie et l'apiculture : par exemple salon Pro-Local et Comice agricole, à Roche expo, le printemps de la Ravoire, la fête de l'abeille à Chambéry, le Marché de Noël, la fête du Laudon à St Jorioz, l'exposition Naturellia de la Roche avec le Syndicat de Hte Savoie et le concours des miels Savoie-Mont-Blanc ou 6 apiculteurs de la Miellerie ont trustés 10 médailles dont 6 en or !



- La miellerie fait parler d'elle au-delà de nos frontières : Laurence est allée à Madagascar, des échanges avec des apiculteurs malgaches se sont déroulés à Manakara. Nous avons reçu début février une apicultrice Christiane GRIMAUD de la coopemiel de Bourbon (île de la réunion).

- Deux matinées de nettoyage et de maintenance ont eu lieu en avril et en novembre : une quinzaine de personnes ont répondu présents. N'hésitez pas à venir nous aider.



Nous avons mis en place des stages pour initier les gourmands, à la **fabrication du nougat**. Ces stages ont été très appréciés. Tous ont pu repartir avec une bonne recette et un peu de nougat.

Votre adhésion : nous n'avons pas modifié le prix de l'adhésion pour l'année 2020.

- Nous devons maintenant « voler de nos propres ailes », sans aucune subvention.
- Adhérez le plus tôt possible de façon à éviter un rush au moment où, nous aussi, nous devons nous occuper de nos abeilles...
- La cotisation à l'association est de 30€, ensuite l'utilisation de la miellerie est facturée en fonction du nombre de hausses extraites (de 5€ à 3€ par hausse).
- Le bulletin d'adhésion se trouve sur le site. <http://mielleriecollectivedesbauges.com/>

Fonctionnement :

- Vous pourrez utiliser le matériel après avoir réglé votre cotisation ; vous repérez sur le planning, le créneau horaire qui vous convient ; un référent validera celui-ci et vous donnera les instructions pour l'obtention des clés.
- Pour les nouveaux utilisateurs : une formation/démonstration sera mise en place afin de vous familiariser et vous responsabiliser sur l'utilisation de la Miellerie.
- Nous offrons également aux adhérents des tarifs préférentiels sur les achats de pots en verre, nous avons mis au point une étiquette.
- Nous avons pris contact avec de nouveaux partenaires commerciaux pour la vente de votre production.
- Quelques apiculteurs se sont servis uniquement de la centrifugeuse à opercules et ont pu récupérer 2 à 3% de miel, d'autres ne sont venus que pour pratiquer la mise en pots ou l'étiquetage. Les tarifs sont sur le site internet.

Remerciements :

- Nous remercions les adhérents pour toute l'aide qu'ils ont pu donner à la miellerie, ainsi que les associations et partenaires qui ont adhéré à notre structure.
- Parlez de nous auprès de vos amis apiculteurs, ils seront les bienvenus.

Pour nous contacter ou trouver les renseignements :

www.mielleriecollectivedesbauges.com

Facebook : « MiellerieCollectivedesBauges », venez nous rejoindre, n'hésitez pas à aimer FB et à vous exprimer...

Et si besoin: mielleriecollective.bauges@gmail.com

Crédit photos : -Vincent MONOD - Laurence NAMBOTIN - Audrey STUCKER

Commission achats

2020, UN TOURNANT

Pots plastique, pots verre, étiquettes ne sont pas que des produits distribués par le Syndicat d'Apiculture de Haute Savoie. C'est un outil de protection du miel de Haute Savoie vendu par nos adhérents en conformité avec la réglementation française et européenne.

Depuis plusieurs années, nous avons recherché et exploré différents moyens pour protéger le miel de Haute Savoie et valoriser la production des adhérents du Syndicat.

Nous avons exploré les pistes de l'IGP, du label, d'AOP, des marques, auprès d'autres régions qui ont fait ces démarches, d'élus locaux, d'autres syndicats d'apiculture.

Mais nous ne sommes pas la Corse pour laquelle la limite territoriale est évidente, nous n'avons pas de miels spécifiques comme les miels de sapin, lavande.

L'objectif est de valoriser le miel d'Haute Savoie et de protéger nos adhérents de « miel » aux labels douteux.

L'évolution de l'étiquetage se fait dans ce cadre et a posé et pose des problèmes de mise en œuvre.

Les pots plastique :

Les techniques de fabrication utilisées sont anciennes et rendent très difficile voire impossible toute modification des images. Le matériel utilisé est ancien et aucune garantie de maintenance ou de remplacement ne nous est donnée. Pour l'instant, ça tourne mais la recherche de solutions de remplacement est déjà en cours !

Pour 2021 des nouveaux pots vous seront proposés.

Les pots verre :

Là, tout est à créer : fournisseurs, circuits de distribution, produits, délais, accessoires (étiquettes, emballages et les

ressources humaines pour en assurer la distribution.

A titre d'exemple, un pot de 370 ml (pour 500g de miel) pèse 160 grammes et un pot de 750 ml (pour 1 kg de miel) pèse 292 grammes. Chaque adhérent doit tenir compte du volume et du poids pour son transport.

Les pots verre sont distribués en kit de 192 unités avec la capsule, l'étiquette d'inviolabilité et la boîte de transport, en option l'étiquette nominative nouvelle formule établies à partir de la marque déposée auprès de l'INPI.

Étiquettes :

- D'inviolabilité : fournie uniquement avec les pots verre. Vous trouverez le terme « apiculteur récoltant ». Cette mention engage à fournir du miel produit par l'apiculteur dont le nom figure sur cette même étiquette.
- Du pot : format unique pour toutes les quantités par soucis d'économie. A titre d'exemple, faire faire des étiquettes spécifiques pour les pots de 250 grammes induit un prix largement supérieur à ceux de 1 kg compte tenu du faible volume nécessaire.
- Contenu : La nouvelle marque déposée garanti l'origine du contenu mis par l'apiculteur adhérent dont le nom est sur l'étiquette du pot ; la Haute Savoie.
- Vous retrouverez la mention « apiculteur récoltant » ainsi que les mentions légales, « produit en France » et « produit de montagne » défini par la réglementation européenne.
- Du fait que l'étiquette soit nominative, le code barre devient incohérent et n'apparaît donc plus.

Nous avons déjà engagé une opération de diffusion de cette marque auprès du Conseil Général de Haute-Savoie qui soutient et approuve notre démarche de valorisation d'un produit haut savoyard. Cette opération portera ses fruits dès l'an prochain.

Pots en verre

Votre Syndicat d'Apiculture de Haute Savoie vous a proposé en 2019 des kits de pots verre 500 et 250 grammes.

Quel que soit la capacité des pots le kit se présente de la même manière.

Cette offre est consécutive d'un travail de groupe qui a permis de définir le type des pots, le format et le contenu des étiquettes, les emballages avant et après mise en pot et conditions de stockage.

L'offre se compose 192 pots par pack de 12, de 200 capsules par sachet de 100, de 200 étiquettes d'inviolabilité nominatives et de 12 boîtes en carton destinées au stockage à l'abri de la lumière et au transport.



Les étiquettes sont au nom de l'apiculteur récoltant avec l'écusson rouge et blanc de Savoie. Ces mentions, en plus des informations légales protègent l'apiculteur et garantissent l'origine haut savoyarde du miel.

Pour ce premier essai, nous avons distribué 5292 pots de 500 grammes et 3072 pots de 250 grammes.

En 2020 cette gamme est sensée s'agrandir avec les pots d'un kilo.

Avec le kit 500g, le prix ramené au pot vous revient à 0,52 cent (pot, capsule, étiquette et emballage).

En fonction du nombre de commandes, de nouveaux lieux de distribution seront ouverts dans le département.

La commande des kits de pots en verre s'effectue seulement à partir du site internet.

LISTE DES DEPOSITAIRES

Jean Noël HUMBERT	85 Impasse Ronzier	74350	CRUSEILLES
Joël GUIGON	61 Route de Corbier	74650	CHAVANOD
Léon COMTE	157 Route de Chaparon	74210	DOUSSARD
Raymond VIBERT	Chemin des griottiers	74150	RUMILLY
André FAVRE	8 Impasse du coteau	74100	ANNEMASSE
Paul DUCLOS	63 Impasse des mésanges	74270	FRANGY
Gabriel BOCHATON	Saint Martin	74500	CHAMPANGES
André VAUTHAY	595 Rue des chasseurs	74460	MARNAZ
Marcel FAVRE FELIX	11 Avenue d'Annecy	74230	THONES
Arnaud MAJOURNAL	41 chemin de la viprailles	74140	SCIEZ

Le dépositaire est votre contact et votre informateur pour les pots plastiques. Il vous informe de la disponibilité et des jours de récupération.

Mais quel est la logistique pour que les pots plastiques arrivent chez le dépositaire.

- Votre période de commande informatique ou par défaut papier,
- La date de fin de commande n'est pas reportable au gré des envies de chacun. De ne pas en tenir compte vous expose à une annulation de la commande si cette dernière est faite « papier ». Pour les commandes via le site, pas de souci le système informatique bloque toute commande. Pour mémoire cette année c'était le 31/01/2020
- Dans les jours qui suivent (3 maxi) ma demande est faite auprès de nos fournisseurs, après le 15 février la date de livraison n'est plus garantie. Il est largement préférable d'être en tête de liste des Syndicats qui commandent tous à la même époque.
- Réception et approbation des devis vers mi-mars,
- Mise en fabrication chez NICOPLAST,
- Réception de la commande vers mi-avril et pointage vers mi-avril (hors délai nous n'avons pas de date et livraison en deux fois),
- Organisation de la distribution et livraison chez les dépositaires.

Bien sûr je fais toujours un stock pour les cas exceptionnels. Depuis 3 ans les « cas exceptionnels » ont fortement augmenté. Alors le stock tampon sera diminué en 2020 et sera encore plus faible en 2021. Il faut savoir que pour ces retardataires qui ont commandé hors-délai il faut organiser chaque réception avec le temps qu'il faut y consacrer.

Je vous rappelle que le dépositaire est une information obligatoire à saisir et indispensable pour organiser la livraison.

Pour les pots verre, la commande se fait uniquement via le site et que la date butoir de commande est le 15/04/2020. Chaque adhérent concerné sera informé par mail de la date et du lieu de récupération.

Groupement d'achat : Jacques Pavia



APICULTEUR RECOLTANT

*SAVEZ-VOUS QUE
l'aspect, le goût et la couleur
du MIEL varient suivant :
la flore, le climat,
l'altitude et le temps.
Le MIEL doit toujours être conservé
dans un endroit sec et frais.*

Prénom NOM
adresse 1
adresse 2
Tél.

Ce label engage la responsabilité de l'apiculteur qui doit
indiquer son identité sur ce label ou sur le récipient.

**MIEL DE
HAUTE-SAVOIE**

SYNDICAT D'APICULTURE 74®

**PRODUIT DE
MONTAGNE**

Origine France

**Poids net
500 g** 

*A consommer
de préférence avant*

imp. LIBERTI-JOURDAN

Produits de la ruche

2 le Pollen

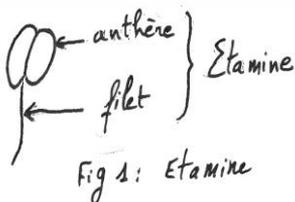
Louis de LACROIX – apiculteur amateur à Faverges.

Martine MANIPOUD – Herbaliste à Faverges-« L'atelier de Guipollène »
(Docteur en pharmacie).

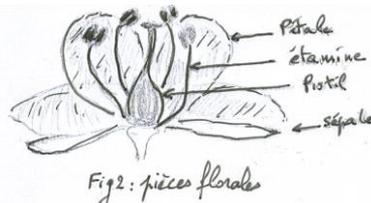
Cet article est destiné à partager l'expérience de récolte et d'utilisation des produits de nos propres ruches. Ces produits récoltés bruts sont considérés comme des compléments alimentaires. Leur transformation doit être réservée à un cadre strictement privé. Merci de transmettre vos remarques et suggestions à ldelacroix@wanadoo.fr.

Le pollen est le "sperme végétal" qui va aller féconder les ovules contenus à la base du pistil (appareil sexuel femelle) de la fleur.

Ce pollen est fabriqué et stocké dans l'étamine, l'ensemble des étamines est appelé Androcée (appareil sexuel mâle), il est organisé différemment selon les espèces. Le végétal a beaucoup d'imagination. Une étamine se présente généralement ainsi :



A



maturité, lors de la floraison, les anthères s'ouvrent laissant s'échapper les grains de pollen. Pour arriver à leur destination finale ceux-ci empruntent selon les espèces végétales des modes de transports différents.

- Le vent (pollinisation anémophile)
il s'agit souvent d'arbres, les allergiques en savent quelque chose!!!
- L'eau (plantes marines ou lacustres)
- Les animaux (oiseaux, chauve-souris, insectes : pollinisation entomophile)
- L'homme

C'est le pollen récolté par les abeilles qui va nous intéresser ici.

Les grains de pollen sont amalgamés et se présentent sous forme de pelotes.

Une pelote pèse environ 20 mg et contient 3 à 4 millions de grains de pollen.

Un grain de pollen est une petite cellule qui mesure de 7 à 150 microns, elle est protégée par deux membranes, l'une externe l'exine et l'autre intine faite de fibres cellulosiques qui lui confèrent une protection mécanique. L'exine étant, elle, composée de matières grasses, de polyphénols, de phytostérols et vitamines antioxydantes protège efficacement des agressions atmosphériques et microbiologiques.

L'exine a une surface très différente selon les espèces et ces caractéristiques permettent de déterminer les plantes d'où viennent le pollen.

La salive de l'abeille utilisée pour amalgamer les grains modifie la composition du pollen.

Comment récolter le pollen dans la ruche ?

Le pollen, contrairement à la propolis, est plus contraignant à récolter et surtout à conserver.

Son taux d'humidité de 15 % environ le rend fragile à l'air.

Absolument nécessaire à la bonne santé de la colonie, il faudra procéder avec beaucoup de parcimonie pour le récolter sans perturber l'équilibre de la ruche.

On utilise une trappe à pollen qui intègre une grille amovible avec des trous de 5mm de diamètre. L'abeille, en traversant ces trous, laisse tomber les pelotes de pollen dans la corbeille située au-dessous de la trappe.

Cette trappe sera mise en place en début de saison (début avril chez nous), sans la grille, uniquement sur les ruches les plus fortes.

La pose de la grille se fera par période, de 3 heures, idéalement, 24 heures au maximum, en milieu de matinée, en laissant au moins une journée entre deux prélèvements.

En 3 heures une ruche peut produire 50 g de pollen ; les pollens récoltés sur deux ruches voisines, au même moment, seront différents ; la différence de couleurs est visible à l'œil nu, prouvant que deux ruches voisines, en pleine miellée, ne vont pas butiner au même endroit !

Au bout des trois heures, récupérer la corbeille et transférer le pollen dans un récipient en verre, étiqueté à la date du jour et le stocker au congélateur. Le pollen ainsi stocké se conserve des mois. On peut aussi le sécher et le garder à température ambiante (à l'abri de la lumière) mais on perdra des propriétés importantes du produit.

Les propriétés du pollen.

Il s'agit avant tout d'un fortifiant naturel qui a un immense intérêt nutritionnel.

- Tonifiant et stimulant, il augmente l'immunité.
- Digestion : il régularise les troubles digestifs, aussi bien diarrhée que constipation cela grâce à son effet probiotique (il contient 1 à 10 millions de ferments lactiques par gramme.) il aide dans les problèmes de colibacillose. Il est hépatoprotecteur.
- Métabolisme : action sur la croissance, active celle-ci par son action sur la calcification et la production hormonale. La présence de Tryptophane aide à la production de Sérotonine cette " Hormone de la paix"
- Antioxydant : grâce à la présence d'oligoéléments particulièrement le Sélénium, vitamines, polyphénols, rutine, excellent contre le stress oxydatif et le vieillissement prématuré. Pour vieillir avec plus de douceur : lutine et zeaxanthine bloquent l'évolution de la DMLA. Vitamine B3 et rutine préviennent la chute des cheveux. Lutte contre la fatigue sexuelle grâce au Zinc et aux vitamines B1, B2, B6.
- Propriétés anti-inflammatoires.
- Propriétés anti-histaminiques : les flavonoïdes bloquent l'histamine au niveau des mastocytes.
- Propriétés anti-mutagènes.
- Autres propriétés : action sur l'adénome de la prostate. Une consommation quotidienne améliore grandement ce problème.

Indications

La prise par cures régulières va avoir une action sur

- La fatigue
- L'asthénie physique, psychique ou sexuelle.



- Les problèmes de transit intestinal
- Le vieillissement de l'organisme, chute de cheveux.
- L'hypertrophie bénigne de la prostate.
- La prévention de maladies cardiovasculaires, neurodégénératives, de l'intestin, et indirectement du cancer.

Petites annonces

- **Disponible à partir de mai 2020.**
Essaims sur 6 cadres Dadant avec reine marquée de l'année précédente de souche noire de Savoie.
S'adresser à M. Pierre PLANTAZ
204, avenue de Léchères
74460 Marnaz
Tél. : 04 50 98 20 25
- **Vends jeunes reines d'abeilles noires** en ponte et marquées.
Expédiées ou enlevées.
Livrées en cage d'introduction.
S'adresser à M. J-P DELAUNAY
Tél. : 04 50 46 27 28
- **Vends à partir avril : souches** sélectionnées sur 5 cadres Dadant, essaims de l'année précédente, avec reine marquée, numérotée de moins d'un an.
- S'adresser à : M. Philippe BETEMPS
Tél. : 04 50 70 59 90
E-mail : betemps.ph@orange.fr
- **Vends essaims** sur 6 cadres Dadant, abeilles douces et productives.
Disponibles à partir de mi-avril.
Vends reines marquées et fécondées à parti de mi-mai.
S'adresser à M. Didier MOUCHET
18, Chemin de Matti
74100 Vétraz-Monthoux.
Tél. : 04 50 87 24 61
Portable : 06 74 55 88 90
E-mail : didier-mouchet@orange.fr
- **Vends ruches et ruchettes Dadant** en douglas (accessoires disponibles).
Bois et fabrication artisanale française.
Assemblage mi-bois. Quincaillerie inox.
Nicolas Carle 06.21.59.72.36
nicolacarle@gmail.com

Les petites annonces ne sont pas reconduites tacitement sur le TU suivant.
Merci d'adresser vos annonces par e-mail à traitunion@syndapi74.fr

FOURNITURES APICOLES • • • cire - candi – nourrisseurs ...

QUINCAILLERIE

JACQUARD

Avenue Jean-Jaurès - 74800 La Roche sur Foron ☎ 04.50.03.02.19
TOUTES FOURNITURES DE QUINCAILLERIE - GRILLAGE - FER – TÔLE



Le 20^{ème} concours des miels Savoie Mont-blanc organisé alternativement par la Savoie et la Haute Savoie s'est déroulé le 24 novembre au salon Naturellia de la Roche sur Foron. Le syndicat d'apiculture de Haute-Savoie, la miellerie des Bauges ainsi que les ruchers-écoles du département ont collaboré afin de pouvoir présenter aux visiteurs une exposition de matériel apicole pendant toute la durée du salon. Les visiteurs, très intéressés, ont également pu apprécier les miels produits dans le département au stand de dégustation.



Stand de dégustation et de vente



Stand de présentation du matériel

Le concours des miels s'est déroulé le dimanche en présence du public qui a pu voir les 72 jurés à l'œuvre pour analyser 226 échantillons répartis en six catégories : plaine, montagne et haute montagne respectivement miels clairs et foncés. Les échantillons ont été jugés selon leurs caractéristiques visuelles, olfactives, gustatives et tactiles. Depuis 20 ans, l'évolution des exigences du jury et la participation croissante des apiculteurs ont permis de révéler au public la diversité et la richesse de nos miels de Savoie.

Pour la première fois cette année les apiculteurs ayant obtenu au moins une médaille chaque année, dont deux d'or, se sont vu décerner le prix d'excellence.

4 apiculteurs Hauts Savoyards ont été récompensés :

**Louis DELACROIX, Serge LEBIGRE,
Michel PERNOLLET et Pierre PLANTAZ**

Le syndicat d'apiculture remercie toutes et tous ceux ayant œuvré à la réussite de ce concours par leur participation et leur engagement

Didier Mouchet



celles

Les jurés lors de la proclamation des résultats



Palmarès du concours des miels Savoie Mont-Blanc Département de la Haute Savoie

Catégorie Plaine – miel Clair

Médaille Or : Jean- Pierre DELAUNAY

Médaille Argent :

Médaille Bronze : Michel VALLAT

Catégorie Plaine – miel Foncé

Médaille Or : Frédéric MANGONNEAUX, Olivier JEAN.

Médaille Argent : Michel HORVATH, Jean-Pierre DELAUNAY,

Médaille Bronze : Vincent MONOD, Nicolas PECCOUD,
Geoffroy DEVILLE.

Catégories Montagne – miel Clair

Médaille Or : César CONSTANT, Mamiko YAMAGUCHI.

Médaille Argent : Jean-Luc RODRIGUEZ, Pierre PLANTAZ.

Médaille Bronze : Rucher communal Chatel, Claude ENGILBERGE.

Catégorie Montagne – miel Foncé

Médaille Or : Christian NICOLLIN, Gilles DURAND.

Médaille Argent : Pierre PLANTAZ, Bernard CARRIER, Serge LEBIGRE,
Clément MEYNET-MEUNIER, Henri PASSERAT, Gilles FOURNIER.

Médaille Bronze : Frédéric LAKOMY, Pierre DELAUAUX,
Louis DELACROIX, J.P DELAUNAY, Marius MOLLIER, Dominique HIRSCH, Gilbert
MARCHAND, David ZILBER, J.P MAURE, Pierre Louis ROSSET, Laurence NAMBOTTIN

Catégorie Haute Montagne – Miel Clair

Médaille Or : Joseph MEYNET-MEUNIER, Pierre PLANTAZ (2),
David ZILBER, Vincent MONOD (2).

Médaille Argent :

Médaille Bronze : Louis SRMET-MAGDELAIN

Catégorie Haute Montagne – Miel Foncé

Médaille Or : Laurent DUFFAU.

Médaille Argent : David ZILBER, Alain MARCHAND.

Médaille Bronze : Michel PERNOLLET, Loïc LAIB.



Commande à renvoyer à :
Madame Sénevat Marylène
33, avenue de Concise
74200 Thonon les Bains
concoursdesmiel@syndapi74.fr
Contact : 06.43.55.36.13

Concours des miels Savoie Mont-Blanc Inscription 2020

(A remplir très lisiblement en lettres capitales)

NOM _____ Prénom _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

Tél. _____ Portable _____

Mail _____

N°API : _____

Adhérent au Syndicat d'Apiculture de Haute-Savoie : Oui Non

Option Analyse qualitative pollinique : Oui Non

Catégorie (en fonction de l'altitude de récolte)	Altitude de récolte
<input type="checkbox"/> Miel de plaine	Inférieur à 600 m
<input type="checkbox"/> Miel de montagne	Entre 600 et 1200 m
<input type="checkbox"/> Miel de haute montagne	Supérieur à 1200 m

Commune de récolte : _____

Altitude de récolte : _____

A _____ le _____

Signature:

L'apiculteur cité ci-dessus atteste avoir pris connaissance du règlement en vigueur.



Les candidats doivent envoyer un échantillon de

- 2 pots de 250 g minimum dûment identifiés.
- Participation au concours : adhérent 25 €, non-adhérent : 50 €
- Analyse pollinique (facultative) : adhérent 25 €, non-adhérent : 30 €

**TOTAL : chèque de _____ €
A l'ordre du Syndicat d'Apiculture de Haute-Savoie.**

Ce paiement donne droit à la participation au concours et à l'obtention des résultats d'analyses physico-chimique + pollinique si option choisie.

- Le présent bulletin (ou copie) dûment complété.
- Les échantillons sont à envoyer à l'adresse ci-dessus

Un coffre est à votre disposition à l'adresse mentionnée sur le bon d'inscription pour y déposer vos échantillons.

**La date de réception des échantillons est fixée au plus tard au
15 septembre 2020.**

Tous les échantillons reçus après cette date seront exclus.

**L'analyse visuelle de la couleur d'un miel/ repose à la fois sur des éléments objectifs mais également beaucoup de données subjectives.*

La classification de la couleur des miels est déterminée par le laboratoire d'analyses.

Avis très important

La cotisation au Syndicat est obligatoire pour prétendre bénéficier des services du Syndicat d'Apiculture de Haute-Savoie.

Les indications d'inscription sont exclusivement réservées à l'administration et aux statistiques du Syndicat d'Apiculture de Haute-Savoie.

Les informations portées sur ce formulaire sont obligatoires. Elles font l'objet d'un traitement informatisé destiné au Syndicat d'apiculture. Le destinataire des données est : Madame Marylène SENEVAT (concours des miels).

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à concoursdesmiel@syndapi74.fr

Le prochain concours 2019 se déroulera en Haute –Savoie. La date sera déterminée ultérieurement et elle sera indiquée sur le site du syndicat.

GROUPEMENT DE DÉFENSE SANITAIRE APICOLE DE LA HAUTE-SAVOIE

BON DE COMMANDE MEDICAMENT 2020

NAPI : 7400 _____ ou A _____ Joindre une copie du récépissé de déclaration DGAL 2019

Cadre réservé au GDSA / N° déclaration récépissé

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Mail : _____@_____

Tél. fixe : _____ Portable : _____

Nombre de ruches à traiter : _____

J'adhère au PSE (voir au dos) cocher Date : / /2020 Signature _____

PRINCIPE ACTIF : <i>Amitraze</i>	POSOLOGIE	Prix Unitaire	Quantité	Prix Total		
APITRAZ® (a) <i>sachet de 10 lanières</i> DLU : 1 année.	2 lanières par ruche	25,00 €				
PRINCIPE ACTIF : <i>Thymol, eucalyptus, camphre, levomenthol</i>						
APILIVE VAR® autorisé en Bio <i>plaquette pour ruche</i>	2 sachets par ruche	4,50 €				
PRINCIPE ACTIF : <i>Acide formique et acide oxalique</i>						
VarroMed® autorisé en Bio <i>flacon de 555ml</i> Délivré uniquement aux permanences.	*1 flacon pour 5 ruches en été *1 flacon pour 10 ruches en hiver et au printemps	25,00 €				
PRINCIPE ACTIF : <i>Acide formique</i>						
MAQS® (b) autorisé en Bio <i>Bande pour ruche</i> Date limite de précommande 15 mars 2020 Délivré sur rendez-vous	Seau 4 bandes pour 2 ruches	18,00 €				
	Seau 20 bandes pour 10 ruches	70,00 €				
PRINCIPE ACTIF : <i>Acide oxalique</i>						
APIBIOXAL® autorisé en Bio <i>Poudre pour sirop</i> <i>A utiliser dans colonie sans couvain</i>	1 sachet 35g pour minimum 10 ruches	25,00 €				
APIBIOXAL® autorisé en Bio <i>Produit non tenu en stock par le GDSA</i> <i>Contacteur le responsable tél: 06 72 49 81 93</i>	1 sachet 175g pour minimum 50 ruches	90,00 €				
APIBIOXAL® autorisé en Bio <i>Produit non tenu en stock par le GDSA</i> <i>Contacteur le responsable tél: 06 72 49 81 93</i>	1 sachet 350g pour minimum 100 ruches	140,00 €				
OXYBEE® autorisé en Bio <i>flacon de 888 ml</i> <i>A utiliser dans colonie sans couvain</i> Délivré uniquement aux permanences.	1 flacon pour minimum 17 ruches	35,00 €				
ADHESION GDSA		pour les non adhérents au GDSA		15,00 €		
Frais d'expédition 1 à 6 sachets				7,00 €		
Frais d'expédition 7 à 16 sachets				14,00 €		
Frais d'expédition 15 à 20 sachets				20,00 €		
Au-delà de 20 sachets				Retrait obligatoire à une permanence		
		<input type="checkbox"/> Chèque	<input type="checkbox"/>	TOTAL		
Cocher la permanence de retrait	<input type="checkbox"/> FAVERGES le jour de l'AG	<input type="checkbox"/> MARIN	<input type="checkbox"/> PASSY	<input type="checkbox"/> MAR NAZ	<input type="checkbox"/> POISY	<input type="checkbox"/> REIGNIER
	26 avril	6 juin	13	4 juillet	18	30 juillet

RAPPORTEZ TOUTES VOS LANIÈRES USAGÉES ET PÉRIMÉES : le jour de l'AG ou aux permanences, aux ruchers écoles ou au magasin d'apiculture ISNARD à Thonon

Adresser la commande à GDSA 74 - 1560, route de la Molière -74420 St-André de Boège - Tél. : 06 72 49 81 93 - Email : dgerard74@hotmail.com

DISPOSITIONS POUR LES COMMANDES 2020

Joindre à votre commande une copie de votre récépissé de déclaration 2019.

Plus aucune distribution après le 15 aout

1 - Commandes retirées à la permanence de votre choix :

- Adressez votre commande accompagnée du règlement au
GDSA 74 - 1560 route de la Molière 74420 St ANDRE de BOEGE
15 jours avant le retrait à la permanence de votre choix à :

FAVERGES 26 avril 2020 de 9h à 12h _____ Le jour de l'AG
Commander avant le 10 avril

MARIN 6 juin 2020 de 14h à 16h30 _____ Maison des Associations
Commander avant le 25 mai 32 rue de la mairie, 7420 Marin

PASSY 20 juin 2020 de 14h à 16h30 _____ Ancienne caserne des pompiers
Commander avant le 8 juin Chemin des Juttés, 74190 Passy

MARNAZ 4 juillet 2020 de 10h 12h30 et de 14h à 16h30 _____ Ancien presbytère
Commander avant le 22 juin Passage du Presbytère 74460 Marnaz

POISY 18 juillet 2020 de 10h à 12h et de 14h à 1 h _____ Ecole d'Agriculture – ISETA
Commander avant le 4 juillet Route de l'École d'Agriculture, 74330 Poisy

REIGNIER Juillet 31 2020 de 18h à 20h30 _____ MJC Ciné 35
Commander avant le 17 juillet 74930 Reignier-Esery

2 - Commandes acheminées par la poste :

- Adressez votre commande accompagnée du règlement **avant le 15 aout** au
GDSA 74 - 1560 route de la Molière 74420 St ANDRE de BOEGE.
- ✓ Le bon de commande est obligatoirement accompagné du règlement, le chèque à l'ordre du GDSA74.
- ✓ Le traitement de fin de saison des colonies contre le varroa est à réaliser après le retrait des hausses et au plus tard le 15 août. Il est indispensable de débarrasser les colonies des varroas à cette période, notamment pour que la production d'abeilles qui vont assurer l'hivernage, se fasse dans de bonnes conditions.
- ✓ Le GDSA74 a obtenu un agrément préfectoral autorisant la délivrance des médicaments vétérinaires avec AMM abeille sous contrôle des vétérinaires conseils.
- ✓ Adhérer au PSE et le signer, signifie que l'apiculteur s'engage à utiliser les produits autorisés et à respecter les conditions et les périodes de traitement préconisées par le Programme Sanitaire d'Élevage.

(a) **APITRAZ : 2 lanières par ruche pendant 10 semaine. ATTENTION La Date Limite d'Utilisation de l'Apitraz est d'une année : commander juste la quantité nécessaire pour le traitement de l'année en cours.**

(b) Délivrance du MAQS® uniquement sur pré commande avant le 15 mars par courrier accompagné du règlement par chèque à l'ordre du GDSA74.

Délivrance sur rendez-vous. Pas d'envoi du MAQS® par la poste.

RAPPORTER LES LANIÈRES USAGÉES ET PÉRIMÉES AUX POINTS DE COLLECTE :

le jour de l'AG - aux permanence s- aux ruchers école – au magasin d'apiculture Isnard à Thonon.



SARL ISNARD Alp'Abeille

15, Avenue des genévriers - ZI Vongy - 74200 Thonon-les-Bains
OUVERTURE : du mardi au vendredi 9h-12h et 14h-18h Le samedi 9h-12h
Tél 04 50 26 66 20 - Email: alpabeille@wanadoo.fr
www.alpabeille.com



**TOUT LE
MATÉRIEL APICOLE**
emballages, distributeur LEGA,
protection ...

RUCHE
HIRONDELLE
-imputrescible
- légère



CANDI CHANT'ABEILLE*
apprécié par plus de
100 000 ruches
(certification Ecocert pour le candi,
nourrissement, cire et gaufrage)

CIRE GAUFREE*

de qualité provenant de nos apiculteurs
Possibilité de faire votre cire à partir de 130Kg



Présent à l'assemblée générale le 26 Avril à FAVERGES

Afin de mieux vous servir ...

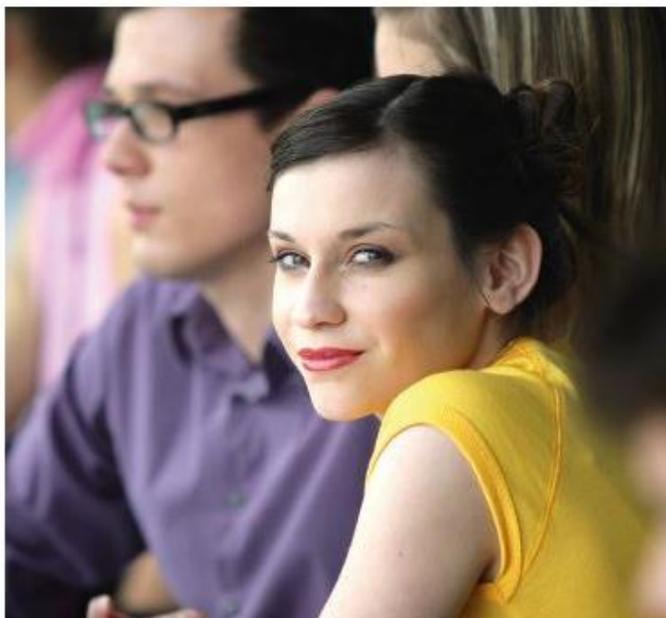
- Pensez à commander vos formats spéciaux de cire (voirnot, warré, langstroth, layens, ...) avant le 12/04.

✕ Evitez le suremballage de vos pains de cires brutes (aluminium, cellophane, papier journal, ...)

✕ Chaque lot doit être identifié à votre nom, adresse, numéro de téléphone et placé dans un sac fermé.

- Pensez à réserver vos cadres et matériels avant le 12/04 (cadres, ruches, inox, ...)

* (Made in Hte-Savoie)



REJOINDRE UNE BANQUE DIFFÉRENTE, ÇA CHANGE TOUT.

GRÂCE AU PARTENARIAT ENTRE
LE CRÉDIT MUTUEL ET MON ASSOCIATION,
JE BÉNÉFICIE D'OFFRES EXCLUSIVES.

Adhérents
d'associations

Crédit  Mutuel

Meythet

10 route de Frangy – 74960 Anney

Annonceur : Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées. La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, société coopérative à forme de S.A. au capital de 5 458 531 008 euros (RCS B 588 505 354), 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen 67913 Strasbourg Cedex 9, contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 61 rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09, et les caisses du Crédit Mutuel sont des intermédiaires d'assurance inscrits au registre national, sous le numéro unique d'identification 07 003 758, consultable sous www.orias.fr.